



« Pour la qualité de vie,
contre la pauvreté et l'exclusion:
un défi à relever ensemble ! »

Plan d'action régional pour la
solidarité et l'inclusion sociale

2011-2015



Conférence régionale
des élus de l'Estrie

Recherche et rédaction : Dominique Desautels
Conseillère en développement
Conférence régionale des élus de l’Estrie

Coordination : Marie-Hélène Wolfe
Directrice générale
Conférence régionale des élus de l’Estrie

Révision interne : Murielle Quirion
Secrétaire de direction
Conférence régionale des élus de l’Estrie

Révision linguistique : Hélène Fréchette
Ressource externe

Pour information : Conférence régionale des élus de l’Estrie
230, rue King Ouest, bureau 300
Sherbrooke (Québec) J1H 1P9
Téléphone : 819 563-1911
Télécopieur : 819 563-7800
Site web : www.creestrie.qc.ca
Courriel : creestrie@creestrie.qc.ca

Le genre masculin est utilisé comme générique sans discrimination aucune et à la seule fin d’alléger le texte.

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à la condition d’en mentionner la source.

TABLE DES MATIÈRES

1.	CONTEXTE.....	1
2.	PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DE L'ESTRIE	2
2.1	Le territoire.....	2
2.2	La scolarité.....	8
2.3	L'emploi.....	10
2.4	Le revenu personnel et le revenu des ménages	12
2.5	Les besoins de base	15
3.	PORTRAIT DE LA CONCERTATION.....	17
3.1	Au palier régional.....	17
3.2	Au palier local (territoires de MRC).....	22
3.3	Les ententes en cours ayant un lien avec les enjeux de lutte à la pauvreté et à l'exclusion.....	34
4.	MISE EN ŒUVRE DE L'ALLIANCE ESTRIENNE POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE	37
4.1	Le développement d'une vision commune.....	37
4.2	La structure de l'Alliance	43
5.	RÉPARTITION DU FQIS	48
5.1	Les paramètres de la répartition	48
5.2	La proportion de l'enveloppe attribuée à chaque MRC.....	50
6.	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	51
7.	PLAN D'ACTION.....	57
	ANNEXE A - LISTE DÉTAILLÉE DES INSTANCES DE CONCERTATION RÉGIONALE	62

1. CONTEXTE

En 2009, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a entrepris une vaste tournée des régions du Québec afin de consulter les organismes régionaux sur l'élaboration d'un deuxième plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Dans le cadre de cette tournée, plusieurs acteurs régionaux ont demandé une plus grande autonomie pour les régions dans les décisions qui les concernent. Ainsi, le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 (PAGSIS) propose aux régions de mettre en place des alliances pour la solidarité, lesquelles seront soutenues par le Fonds québécois d'initiatives sociales. Cette approche vise notamment à poursuivre les efforts dans le développement de l'approche territoriale intégrée (ATI) et de la revitalisation urbaine intégrée (RUI).

En Estrie, trois territoires avaient déjà fait une démarche d'ATI, mais le peu de ressources financières disponibles pour la région n'avait pas permis à d'autres territoires d'amorcer la démarche. Une volonté avait alors été exprimée par certaines organisations de la région afin de développer des ATI à plus large échelle, par le biais d'une entente spécifique en développement social et des communautés.

Voyant dans le PAGSIS l'opportunité d'optimiser la concertation, les partenariats et les ressources disponibles, la CRÉ de l'Estrie a pris la décision d'intégrer les travaux amorcés en vue de conclure une entente régionale à la mise en œuvre de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale. Afin de s'assurer de bien intégrer les préoccupations des organismes et des MRC, un comité de pilotage a été mis en place. Ce dernier avait pour mandat de déterminer les orientations et les objectifs de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale, ainsi que de proposer sa mise en œuvre au conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie.

Le comité de pilotage était composé des personnes suivantes :

- Richard Auclair, Emploi-Québec;
- David Bélanger, Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie;
- Yvon Boisvert, Ville de Sherbrooke;
- Nicole Charette, CRÉ de l'Estrie;
- Karole Forand, CDEC (Corporation de développement économique communautaire de Sherbrooke);
- Claude Forgues, Centraide Estrie;
- Nathalie Goguen, CRÉ de l'Estrie;
- Sylvie Harvey, MRC de Coaticook;
- Francine Laliberté, CDC de la MRC du Granit;
- Jacques Michaud, MAMROT;
- Marie-Denise Morency, MRC de Memphrémagog;

- Paul Morin et Maïa Poulin, Observatoire estrien du développement des communautés;
- Alain Rochon, Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie – DSPE;
- Alain Roy, CDC de la MRC des Sources;
- Diego Scalzo, Table stratégique de la MRC du Val-Saint-François;
- Louise St-Pierre, CDC de Sherbrooke;
- Danyel Bouffard, CSSS du Haut-Saint-François;

Il convient de les remercier pour leur engagement à contribuer au développement de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale. C'est le fruit de leurs réflexions qui est à la base du plan d'action régional qui permettra la mise en œuvre de l'Alliance.

2. PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DE L'ESTRIE

Afin de dresser le profil sociodémographique de la région de l'Estrie, plusieurs travaux peuvent être mis à profit. D'emblée, l'Observatoire estrien du développement des communautés a développé un tableau de bord permettant de dégager un profil statistique des territoires de MRC, ces derniers étant également divisés en communautés de plus ou moins 5 000 habitants. Il est également possible d'utiliser le portrait socioéconomique de l'Estrie, produit par la CRÉ de l'Estrie, qui comprend des données pour l'Estrie et pour chacune des MRC, certaines données d'Emploi-Québec, du projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE), ou encore les travaux du Conseil du statut de la femme et de l'Observatoire Vigie Estrie sur la participation des femmes au développement régional¹.

2.1 Le territoire

La région de l'Estrie compte environ 300 380 personnes, soit près de 4 % de la population du Québec, occupant un territoire d'une superficie totale de 10 196,8 km². Plus de 78 % de la population est âgée de plus de 18 ans. Les francophones représentent 88,9 % de la population estrienne et les anglophones 8,4 %. Environ 3 % de la population estrienne est issue de l'immigration, la très grande majorité étant concentrée à Sherbrooke.

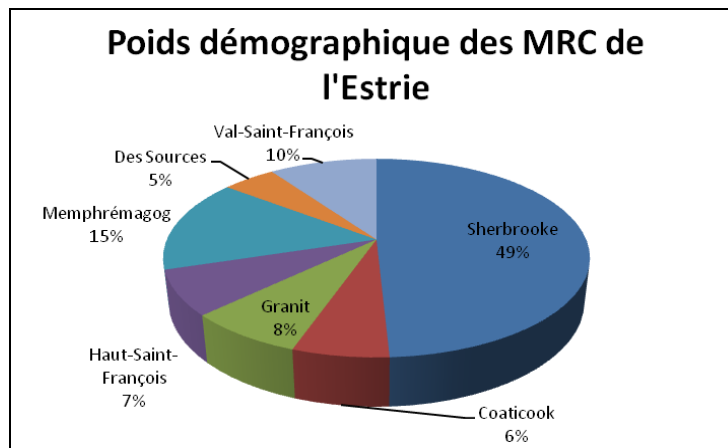
La région est divisée en six municipalités régionales de comté (MRC) : de Coaticook, des Sources, du Granit, du Haut-Saint-François, de Memphrémagog, du Val Saint-François. À cela s'ajoute la ville de Sherbrooke qui a également les compétences de MRC. Il existe 88 municipalités locales en Estrie. Plus de 55 % (47) de ces municipalités comptent moins de 1 000 habitants, plus de 77 % en

¹ À moins d'avis contraire, les données utilisées sont celles du recensement 2006, de Statistique Canada.

comptent moins de 2 000, alors que l'on retrouve près de 92 % des municipalités de la région sous la barre de 5 000 habitants. La ville de Sherbrooke en compte 144 595, soit près de la moitié de la population de la région.

Plus de 63,9 % de tous les habitants de la région estrienne résident dans une zone urbaine. Outre la ville de Sherbrooke, l'ensemble du territoire est à caractère rural où les affectations agricole et forestière représentent 86 % du territoire de la région.

Graphique 1 – Poids démographique des MRC de l'Estrie



Source : Statistique Canada, Recensement 2006

Comme pour l'ensemble du Québec, la population estrienne se divise pratiquement de manière égale entre les hommes et les femmes, les hommes y représentant 49,3 % de la population et les femmes 50,3 %. La répartition de la population selon le groupe d'âge est également sensiblement la même que pour l'ensemble du Québec. Certaines MRC ont toutefois une population dont le vieillissement est plus marqué. Il s'agit des MRC des Sources, de Memphrémagog et du Granit. En ce qui concerne la croissance de la population, tous les territoires de l'Estrie, à l'exception de la MRC des Sources (-3,8 %), ont connu une augmentation de leur population au cours de la décennie 1996-2006. À ce propos, la croissance de population la plus significative est notée dans la MRC de Memphrémagog (13,5 %), suivie de Sherbrooke (9,1 %) et de la MRC du Granit (6,0 %).

Tableau 1 : Proportion de la population selon le groupe d'âge

Groupe d'âge	Ville de Sherbrooke	MRC de Coaticook	MRC du Granit	MRC du Haut-Saint-François	MRC de Memphrémagog	MRC des Sources	MRC du Val-Saint-François	Estrie
0-14 ans	16,9 %	19,6 %	16,4 %	18,1 %	15,7 %	15,6 %	18,0 %	17,0 %
15-34 ans	28,6 %	24,5 %	23,2 %	22,6 %	20,2 %	19,7 %	23,1 %	25,3 %
35-64 ans	41,3 %	42,4 %	44,8 %	45,9 %	47,6 %	45,8 %	45,8 %	43,6 %
65 ans et plus	13,1 %	13,5 %	15,7 %	13,3 %	16,6 %	18,6 %	13,1 %	14,1 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2006

Tableau 2 : Population selon le sexe

	Ville de Sherbrooke	MRC de Coaticook	MRC du Granit	MRC du Haut-Saint-François	MRC de Memphrémagog	MRC des Sources	MRC du Val-Saint-François	Estrie
Femmes	74 735	8 985	10 825	10 500	22 770	7 070	14 170	149 045
Femmes %	51,7 %	49,6 %	48,9 %	48,9 %	49,1 %	50,0 %	49,3 %	50,7 %
Hommes	69 860	9 145	11 300	10 965	21 975	7 075	14 590	144 910
Hommes %	48,3 %	50,4 %	51,1 %	51,1 %	50,9 %	50,0 %	50,7 %	49,3 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2006

Les territoires dévitalisés

En Estrie, toutes les MRC, mis à part la ville de Sherbrooke, ont accès au Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD). Ce fonds, mis en place en 2006, a pour objectif d'appuyer les territoires et les municipalités qui, malgré les efforts consentis par le gouvernement au cours des dernières années, ont besoin d'un soutien supplémentaire pour maintenir ou créer les conditions propices à leur développement économique. De sa création, en 2006, au 31 mars 2014, les territoires bénéficient des sommes suivantes :

MRC de Coaticook :	835 000 \$
MRC du Granit :	790 000 \$
MRC du Haut-Saint-François :	935 000 \$
MRC du Val-Saint-François :	500 000 \$
MRC des Sources :	500 000 \$
MRC de Memphrémagog :	500 000 \$

Par ailleurs, cinq municipalités de la région, ayant un indice de développement inférieur à -5,0, sont considérées comme étant le plus en difficulté. Il s'agit des municipalités suivantes :

- Saint-Venant-de-Paquette (MRC de Coaticook);
- Notre-Dame-des-Bois (MRC du Granit);
- Lingwick (MRC du Haut-Saint-François);
- Newport (MRC du Haut-Saint-François);
- Scotstown (MRC du Haut-Saint-François).

La défavorisation matérielle et sociale

L'intérêt pour la mesure des inégalités sociales de santé au Québec est relativement récent et il était difficilement observable à cause de l'absence d'informations à caractère socioéconomique dans les bases de données administratives sur la santé. Cela tient au fait que l'on ne recueille aucune information de ce type sur les personnes lors de l'enregistrement d'événements tels le décès, l'hospitalisation, le recours aux services médicaux et sociaux, etc. C'est pour pallier cette situation que le recours à une approche de type écologique, c'est-à-dire selon une aire géographique donnée, est utilisé et que l'indice de défavorisation matérielle et sociale a été développé.

L'indice de défavorisation est produit sur une base des aires de diffusion. L'aire de diffusion est la plus petite unité statistique issue du recensement canadien (750 personnes en moyenne) et s'avère relativement homogène sur le plan socioéconomique. L'indice regroupe certains indicateurs socioéconomiques choisis pour leurs relations connues avec un grand nombre de problèmes de santé, leur affinité avec les formes matérielle et sociale de la défavorisation et leur disponibilité par aire de diffusion. Ces deux formes peuvent être considérées séparément ou conjointement, de manière à distinguer la population la plus défavorisée de celle qui l'est moins.

À l'échelle régionale, selon les quartiles utilisés, les secteurs présentant un indice de défavorisation important peuvent varier. En Estrie, notamment lors de la répartition du FQIS entre les sept territoires, tous les secteurs présentant un niveau important de défavorisation matérielle sont considérés. À cela sont ajoutés les secteurs présentant un niveau de défavorisation sociale important, combiné à un niveau de défavorisation matérielle plutôt important, ceci afin de tenir compte de l'impact de la défavorisation sociale sur les risques de vivre de l'exclusion sociale. Les figures qui suivent démontrent les zones de défavorisation importantes en Estrie, ainsi que dans les zones urbaines de Sherbrooke et de Magog.

Figure 1 : Secteurs avec un indice de défavorisation important dans la région de l'Estrie.

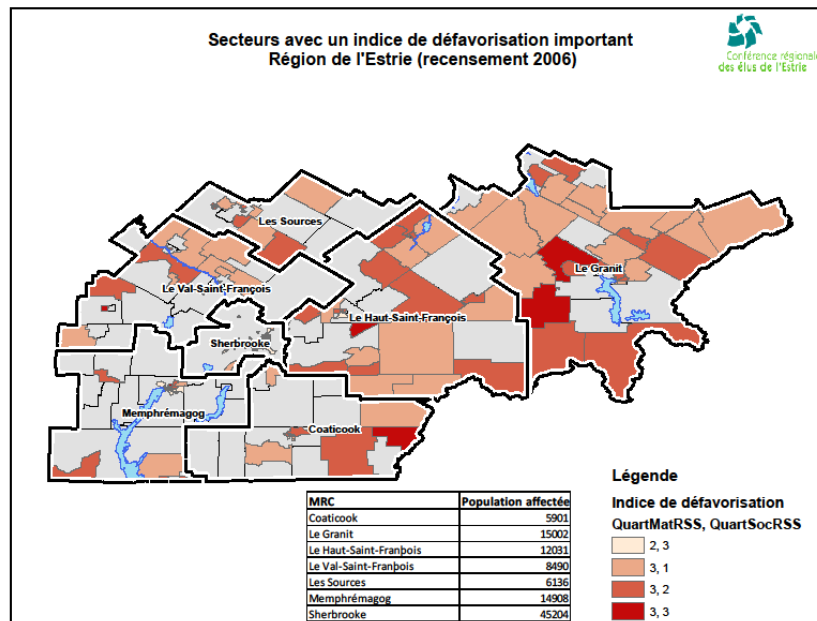


Figure 2 : Secteurs avec un indice de défavorisation important dans la ville de Sherbrooke

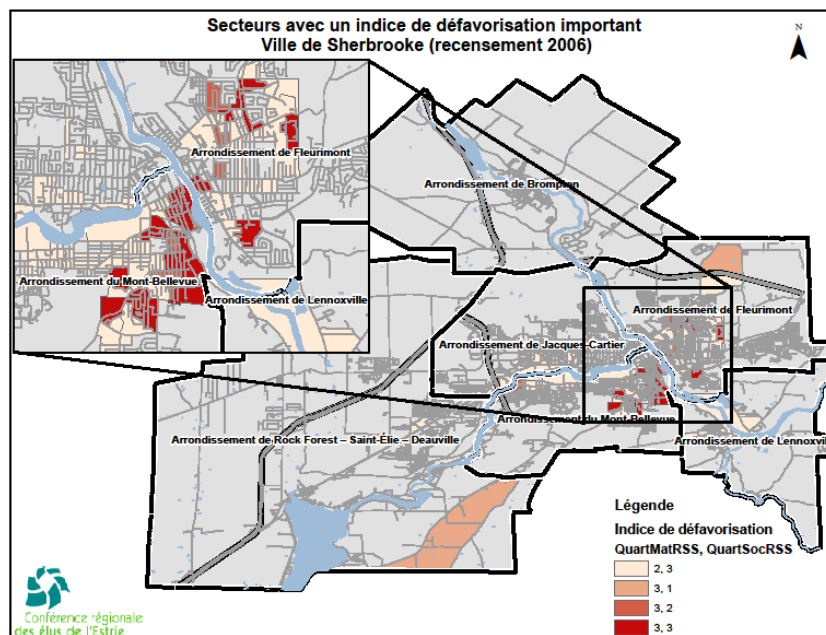
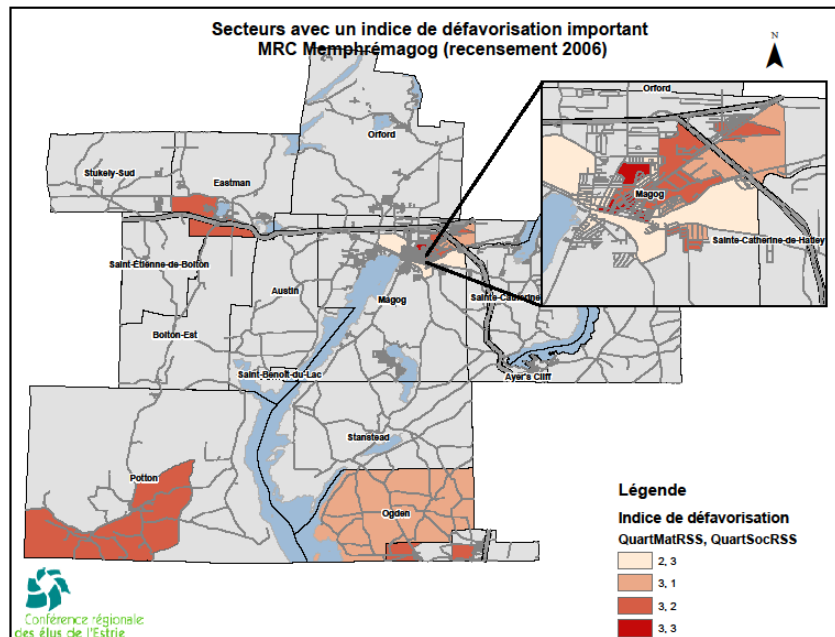


Figure 3 : Secteurs avec un indice de défavorisation important dans la ville de Magog



Pour l'ensemble de l'Estrie, ce sont 107 672 habitants qui vivent dans des secteurs fortement touchés par la défavorisation matérielle ou sociale. La répartition entre les territoires est illustrée dans le tableau qui suit.

Tableau 3 : Répartition entre les territoires de la population vivant dans des secteurs avec un indice de défavorisation important

	Nombre d'habitants dans la matrice noire	Proportion des territoires par rapport à l'ensemble des habitants de la région se trouvant en zone défavorisée
MRC du Granit	15 002	13,92 %
MRC des Sources	6 136	5,69 %
MRC du Haut-Saint-François	12 114	11,24 %
MRC du Val-Saint-François	8 490	7,88 %
Ville de Sherbrooke	45 204	41,95 %
MRC de Coaticook	5 901	5,48 %
MRC de Memphrémagog	14 908	13,84 %
TOTAL	107 672	100,0 %

2.2 La scolarité

La région de l'Estrée a un réseau d'institutions d'éducation au sein duquel sont représentés tous les niveaux du système d'éducation québécois, autant en français qu'en anglais : 138 écoles primaires et secondaires (dont 25 anglophones), 18 écoles privées, 10 centres d'éducation aux adultes, 10 écoles de formation professionnelle, 2 collèges privés, 2 cégeps et 2 universités sont présents sur son territoire. À l'exception de Montréal, l'Estrée est d'ailleurs la seule région du Québec où il est possible de recevoir une éducation en français ou en anglais, et ce, du primaire à l'université. Malgré cette offre éducative de qualité, le taux de décrochage est un enjeu extrêmement préoccupant pour la région.

En 2006, les personnes de 20 ans et plus n'ayant pas terminé une 9^e année d'études représentaient une proportion un peu plus élevée en Estrie que dans l'ensemble du Québec : 27,3 % contre 25,0 %. À l'exception de la ville de Sherbrooke, toutes les MRC de la région présentent un taux plus élevé de personnes peu scolarisées que la moyenne québécoise, notamment les MRC du Granit (41,6 %) et de Coaticook (34,2 %). De plus, la proportion de population totale de 20 ans et plus n'ayant aucun certificat, grade ou diplôme a augmenté entre 1996 et 2006, passant de 19,6 % à 27,3 %.

Tableau 4 : Population de 20 ans et plus, selon le plus haut niveau de scolarité atteint

Niveau atteint	Ville de Sherbrooke	MRC de Coaticook	MRC du Granit	MRC du Haut-Saint-François	MRC de Memphrémagog	MRC des Sources	MRC du Val-Saint-François	Estrie
Aucun certificat, diplôme ou grade	21,8 %	34,2 %	41,6 %	10,8 %	27,8 %	31,8 %	29,9 %	27,3 %
Diplôme d'études secondaires	22,1 %	22,0 %	18,6 %	31,1 %	22,6 %	20,3 %	22,8 %	21,9 %
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	15,4 %	19,7 %	17,9 %	28,1 %	16,7 %	23,8 %	21,3 %	17,4 %
Études collégiales	17,7 %	12,6 %	11,9 %	15,0 %	13,2 %	13,9 %	14,1 %	15,2 %
Études universitaires	23,0 %	11,4 %	10,0 %	15,0 %	19,7 %	14,1 %	11,9 %	18,2 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2006

Signe encourageant, la mobilisation régionale en place depuis 2005 semble porter ses fruits puisque, globalement, les taux de diplomation augmentent en Estrie alors que le taux d'abandon scolaire semble diminuer. Si l'on compare les cohortes 2003, 2004 et 2005 avec celles de 2007 à 2009, le taux de sortie sans diplôme est passé de 29,3 % à 25,5 %, alors que chez les garçons, pour les mêmes années, il est passé de 38,3 % à 32,2 %. Le tableau qui suit présente le taux de sortie sans diplôme en 2008-2009, dernière cohorte pour laquelle les données sont disponibles au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans chacune des commissions scolaires de la région.

Tableau 5 : Taux de sortie sans diplôme ni qualification, par commission scolaire, 2008-2009

	Filles	Garçons	Total
CS des Hauts-Cantons (couvre les MRC de Coaticook, du Haut-Saint-François et du Granit)	9,8 %	28,8 %	20,3 %
CS de la Région-de-Sherbrooke	17,9 %	29,9 %	24,1 %
CS des Sommets (couvre les MRC de Memphrémagog, des Sources et du Val-Saint-François)	18,5 %	30,9 %	24,6 %
CS Eastern Townships (commission scolaire anglophone)	24,6 %	31,7 %	28,1 %

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

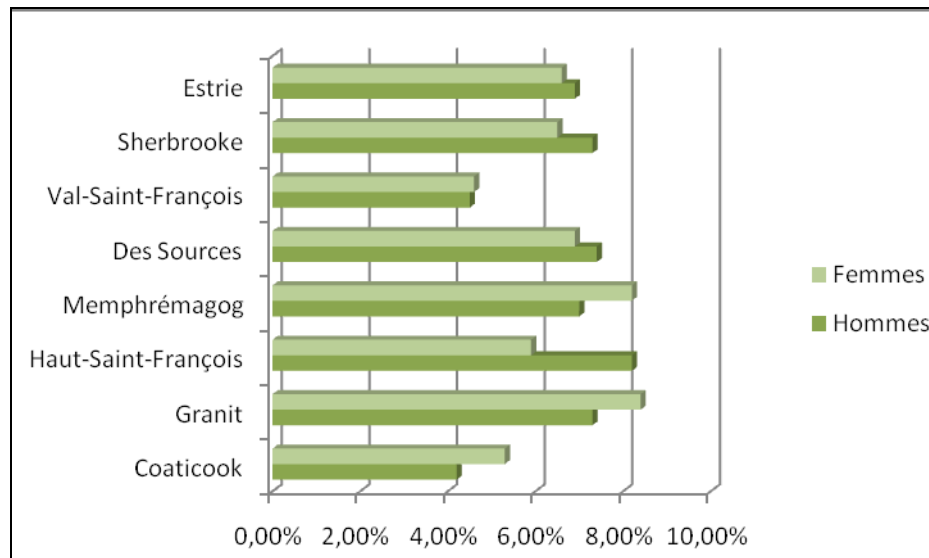
Finalement, on remarque que de nombreuses écoles de la région de l'Estrie ont accès à la Stratégie d'intervention Agir autrement (SIAA), ce qui signifie que ces écoles se trouvent normalement dans des milieux fortement défavorisés. Le nombre d'écoles SIAA pour chaque commission scolaire en 2010-2011 est le suivant :

Commission scolaire des Hauts-Cantons :	17 écoles primaires 2 écoles secondaires
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke :	10 écoles primaires 1 école secondaire
Commission scolaire des Sommets :	15 écoles primaires 2 écoles secondaires
Commission scolaire Eastern Townships :	7 écoles primaires

2.3 L'emploi

Selon le dernier recensement, le taux d'activité de la population estrienne de 15 ans et plus est de 63,6 %, un taux comparable à celui du Québec, qui est de 64,9 %. Durant la décennie 1996-2006, toutes les MRC ont connu une augmentation de leur taux d'activité, notamment la MRC des Sources (+ 6,4 %), suivie par la MRC du Haut-Saint-François (+ 5,2 %). Le taux d'activité des hommes est toutefois plus élevé que celui des femmes (69,5 % contre 58,0 %). Pour ce qui est du taux de chômage, entre 1996 et 2006, il est passé de 9,9 % à 6,7 %. C'est dans la MRC du Val-Saint-François que l'on observe la plus forte baisse du taux de chômage (- 4,2 %), alors que la MRC du Granit est la seule à avoir enregistré une légère hausse de 0,5 point de pourcentage de son taux de chômage.

Graphique 2 : Taux de chômage chez les hommes et les femmes par MRC



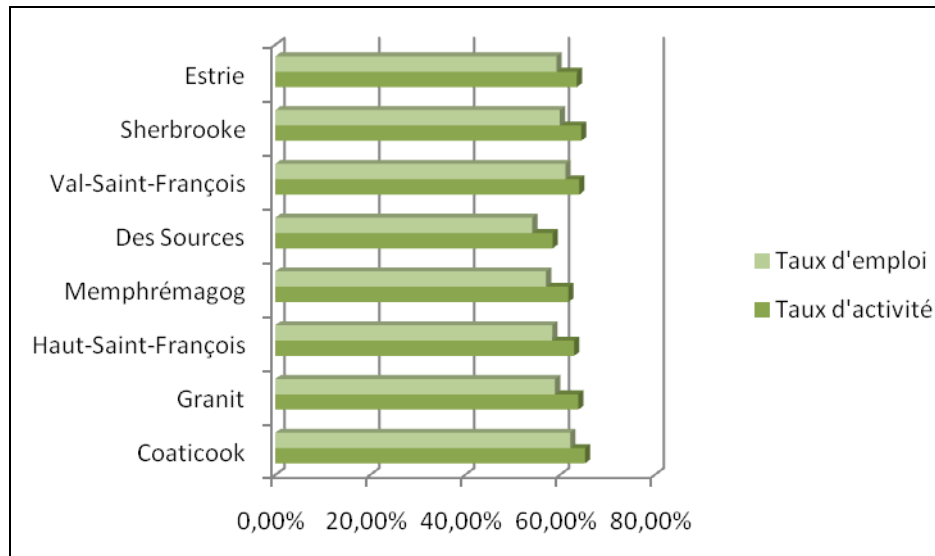
Source : Statistique Canada, recensement 2006

Finalement, concernant le taux d'emploi, 59,3 % de la population estrienne occupait un emploi en 2006, comparativement à 55,8 % en 1996. La hausse la plus notable est celle observée dans la MRC des Sources (+ 7,6 %). Malgré cette importante remontée, la MRC des Sources demeure celle où le taux d'emploi est le moins élevé, à 54,2 %. À ce propos, c'est la MRC de Coaticook, qui affichait le pourcentage le plus élevé (62,2 %). Entre les hommes et les femmes, le taux d'emploi représentait un écart de 10,5 points de pourcentage, à la faveur des hommes.

C'est dans la MRC des Sources que cet écart s'avère être le plus important (16,4 %).

Il existe donc des écarts, à la fois entre les MRC et entre les sexes. Globalement, la ville de Sherbrooke et les MRC de Coaticook et du Val-Saint-François s'en sortent mieux. Tant pour les femmes que pour les hommes, le taux d'emploi en 2006 était supérieur à la moyenne régionale dans ces trois territoires. La MRC du Granit présentait également un taux d'emploi supérieur à la moyenne régionale chez les hommes. À l'opposé, les quatre autres MRC de la région présentent un taux d'emploi inférieur à la moyenne régionale.

Graphique 3 : Taux d'activité et taux d'emploi de la population de 15 ans et plus, par MRC



Source : Statistique Canada, recensement 2006

Toujours selon le recensement de 2006, 4,7 % de la population active travaille dans les industries traditionnelles du secteur primaire, soit l'agriculture, la foresterie, la pêche, la chasse et l'extraction minière. Certaines MRC, telles que la MRC des Sources (15,7 %), la MRC de Coaticook (13,7 %) et la MRC du Granit (11,2 %) sont plus présentes dans ce secteur. Le secteur secondaire emploie une proportion non négligeable de travailleurs, soit 26,6 % en 2006. L'Estrie obtient des proportions supérieures à celles du Québec pour les secteurs primaire (4,7 % contre 2,9 %) et secondaire (26,6 % contre 19,8 %). Quant au secteur tertiaire, il occupe une proportion moindre en Estrie qu'au Québec (68,7 % comparativement à 77,3 %). C'est dans la ville de Sherbrooke qu'on observe la plus grande concentration d'individus œuvrant dans le secteur tertiaire (78,4 %).

En matière de secteurs d'emploi, on observe que, pour tous les territoires de l'Estrie, l'agriculture et la foresterie constituent une part très importante au sein du secteur primaire, particulièrement pour la MRC de Coaticook (13,2 %). De façon générale, en Estrie, les hommes (5,8 %) y sont davantage représentés que les femmes (2,5 %).

Quant au secteur secondaire, il est davantage représenté par la fabrication que par la construction, notamment dans la MRC du Granit avec une proportion de 32,1 %. Tout comme le secteur de l'agriculture, celui de fabrication compte un plus grand nombre d'hommes (26,7 %) que de femmes (14,5 %) en Estrie.

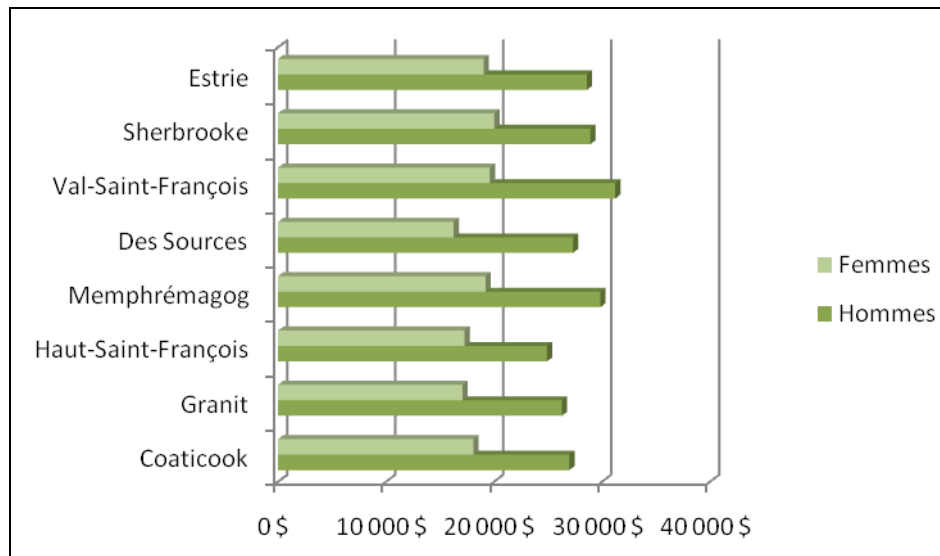
En ce qui a trait au secteur tertiaire, en Estrie, le premier rang revient au secteur des soins de la santé et de l'assistance sociale (12,4 %) suivi de près par le secteur du commerce de détail (10,8 %). Cette représentation est également applicable pour tous les territoires de l'Estrie. Également, on observe que les services d'enseignement occupent le troisième rang en Estrie (8,2 %), tout particulièrement au sein de la ville de Sherbrooke (10,8 %). Pour ces trois secteurs, en Estrie, les femmes sont plus fortement représentées que les hommes, notamment pour le secteur des soins de la santé et de l'assistance sociale, où les proportions sont de 20,9 % pour les femmes et de 5,1 % pour les hommes.

2.4 Le revenu personnel et le revenu des ménages

Si les Estriens présentent un portrait relativement similaire à la moyenne québécoise en ce qui concerne l'emploi, il en va autrement pour la question du revenu, pour laquelle la région accuse un certain recul par rapport à l'ensemble du Québec. Par exemple, en 2006, les Estriens étaient plus nombreux que les Québécois à avoir des revenus annuels de 40 000 \$ et moins (73,4 % contre 69,4 %), particulièrement pour les MRC des Sources (79,0 %) et du Haut-Saint-François (78,5 %). On observait également une différence entre les tranches de revenu des hommes et des femmes. En effet, les Estriennes (80,0 %) étaient plus nombreuses que les hommes (66,4 %) à obtenir des revenus annuels de 40 000 \$ et moins. Cet écart est surtout observable dans la MRC de Memphrémagog (+16,5 points de %) et au sein de la ville de Sherbrooke (+14,2 points de %).

En ce qui a trait au revenu moyen total, qui tient compte des transferts gouvernementaux ainsi que des revenus d'autres sources, il s'élevait en 2006 en Estrie à 29 214 \$ comparativement à 32 074 \$ au Québec, soit 91,1 % du revenu moyen provincial. C'est sur le territoire de la MRC de Memphrémagog qu'on observait le plus haut revenu moyen total (31 504 \$), alors que le plus faible se situait dans la MRC des Sources (24 879 \$). Le revenu médian en Estrie (29 214 \$), quant à lui, est aussi inférieur à celui du Québec (32 074 \$). Au chapitre du revenu moyen total selon le sexe de la population estrienne, on observe que les hommes (34 586 \$) avaient un revenu supérieur à celui des femmes (23 968 \$), ce qui représente un écart de 44,0 %. Le portrait est identique pour le revenu médian, où les hommes gagnaient 28 603 \$ et les femmes 19 038 \$, un écart de 50,2 %.

Graphique 4 : Revenu médian des hommes et des femmes, par MRC

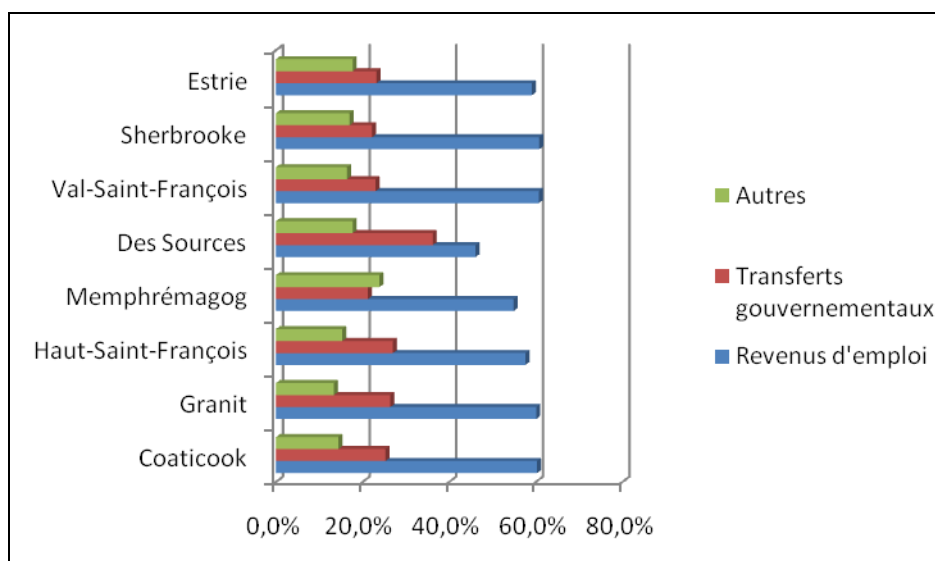


Source : Statistique Canada, recensement 2006

En ce qui a trait au revenu d'emploi moyen, il s'élevait en 2006, en Estrie, à 28 578 \$ comparativement à 32 639 \$ au Québec, soit 87,6 % du revenu d'emploi moyen provincial. C'est sur le territoire de la ville de Sherbrooke qu'on observait le plus haut revenu moyen total (30 222 \$) alors que le plus faible se situait dans la MRC du Haut-Saint-François (23 726 \$). Le revenu médian en Estrie (23 134 \$), quant à lui, était aussi inférieur à celui du Québec (25 464 \$). Au chapitre du revenu d'emploi moyen selon les sexes de la population estrienne, on observe que les hommes (33 333 \$) avaient un revenu supérieur à celui des femmes (23 198 \$), ce qui représente un écart de 43,6 %.

En 2006, le revenu d'emploi représentait 59,1 % de la composition du revenu des Estriens comparativement à 63,3 % au Québec. Les Estriens (23,2 %) occupaient une proportion légèrement plus élevée que les Québécois (19,6 %) en ce qui a trait aux transferts gouvernementaux. Quant aux autres sources de revenus, l'Estrie et le Québec occupaient une proportion quasi identique. La MRC des Sources est celle qui se démarquait davantage des autres territoires puisque son revenu d'emploi est inférieur à la moyenne régionale. Finalement, en ce qui concerne le revenu d'emploi, la proportion allouée aux hommes (70,6 %) était beaucoup plus élevée que celle allouée aux femmes (46,7 %), qui, elles, bénéficiaient davantage de transferts gouvernementaux (31,1 %) comparativement aux hommes (15,9 %).

Graphique 5 : Composition du revenu de la population de 15 ans et plus, par MRC



Source : Statistique Canada, recensement 2006

Des enjeux particuliers touchent également les personnes âgées, en ce qui concerne le revenu. En effet, le revenu médian après impôt des personnes âgées se situait à 17 820 \$ en Estrie, juste sous la moyenne québécoise qui se situait à 18 085 \$. Par ailleurs, 50,0 % des Estriens de 65 ans et plus bénéficiaient du supplément de revenu garanti, contre 46,5 % pour l'ensemble du Québec.

Le rapport de dépendance économique permet de mesurer l'importance des transferts gouvernementaux par tranche de 100 \$ du revenu total d'emploi. Lorsqu'il est supérieur à la moyenne (100 points), l'indice permet d'identifier les régions qui dépendent davantage des paiements de transfert. Sous forme d'indice, la région de l'Estrie se situe en 2006 à 122,7 points par rapport aux 100 points de référence du Québec. Les MRC qui présentaient les indices de dépendance économique les plus élevés sont celles des Sources (204,2 points) et du haut Saint-François (159,5 points).

De façon générale, la répartition des ménages estriens selon les différentes tranches de revenu ressemble à celle du Québec. Par contre, en 2006, la région regroupait un plus grand nombre de ménages ayant des revenus annuels inférieurs à 60 000 \$ comparativement au Québec (68,6 % de tous les ménages estriens comparativement à 62,9 % de tous les ménages québécois).

À l'inverse, on retrouvait moins de ménages bénéficiant de revenus supérieurs à ce seuil (31,4 % contre 37,1 %). C'est dans la MRC des Sources qu'on remarquait la plus forte proportion de ménages avec des revenus annuels de moins de 60 000 \$ (76,3 %) alors que la MRC du Val-Saint-François comptait le plus grand nombre de ménages avec des revenus de 60 000 \$ et plus (36,9 %).

Le revenu moyen des ménages en Estrie s'avérait également être plus faible que celui du Québec. La MRC de Memphrémagog est le territoire où le revenu moyen des ménages était le plus élevé (57 386 \$). À l'opposé, la MRC des Sources est celle où le revenu moyen des ménages était le moins élevé (44 296 \$). Tout comme le revenu moyen des ménages, le revenu médian des ménages en Estrie s'avérait être plus faible que celui du Québec. La MRC du Val-Saint-François est le territoire où le revenu médian des ménages était le plus élevé (47 724 \$). À l'opposé, la MRC des Sources est celle où le revenu médian des ménages était le moins élevé (38 483 \$).

Le taux de personnes à faible revenu dans les ménages est moins élevé en Estrie qu'au Québec. Entre les recensements de 1996 et de 2006, la proportion des personnes à faible revenu dans les ménages a diminué, et ce, en Estrie comme au Québec. Ainsi, en Estrie, cette proportion est passée de 20,5 % en 1996 à 14,7 % en 2006; une diminution de 5,8 points de %. La MRC du Val-Saint-François est le territoire qui détient la moins grande proportion de personnes à faible revenu dans les ménages (9,9 %).

2.5 Les besoins de base

Lorsqu'il est question de pauvreté, il est notamment question de la capacité qu'a un individu ou une famille à subvenir à ses besoins de base, comme l'alimentation et le logement. La question du logement est particulièrement au cœur des préoccupations en matière de lutte à la pauvreté. En Estrie, en 2006, 35,1 % des locataires devaient consacrer 30 % ou plus de leur revenu au logement. Certains devaient même y consacrer plus de 50 % (15,2 %). Le tableau qui suit démontre cette situation pour l'ensemble des MRC. Parmi les ménages dont le revenu net est inférieur à 20 000 \$, c'est plus d'un sur trois qui devait consacrer 50 % ou plus de ses revenus au logement. On constate donc que les personnes les plus vulnérables, soit les locataires, les personnes seules et celles vivant dans des ménages à faible revenu, voient leur sécurité fragilisée par la part importante de leurs revenus qu'elles doivent consacrer au logement.

Tableau 6 : Part du revenu consacrée au logement selon le type de ménage

MRC de Coaticook	MRC du Granit	MRC du Haut-Saint-François	MRC de Memphrémagog	MRC des Sources	MRC du Val-Saint-François	Ville de Sherbrooke	Estrie
Locataires consacrant 30 % ou plus de leur revenu annuel brut au logement							
30,2 %	28,5 %	19,8 %	35,2 %	35,7 %	25,6 %	37,5 %	35,1 %
Locataires consacrant 50 % ou plus de leur revenu annuel brut au logement							
10,3 %	9,8 %	7,6 %	15,8 %	14,1 %	9,2 %	16,8 %	15,2 %
Personnes seules consacrant 50 % ou plus de leur revenu annuel brut au logement, propriétaires ou locataires							
15,1 %	14,0 %	13,6 %	18,2 %	15,6 %	11,6 %	22,0 %	19,1 %
Ménages consacrant 50 % ou plus de leur revenu annuel brut au logement parmi ceux dont le revenu après impôt est inférieur à 20 000 \$, propriétaires ou locataires							
26,4 %	27,4 %	28,0 %	36,9 %	25,4 %	26,0 %	40,7 %	35,8 %

Source : Statistique Canada, recensement 2006

En ce qui concerne le recours à l'aide alimentaire, l'Estrée, tout comme l'ensemble du Québec, présente un profil très varié d'utilisateurs. Le *Bilan-faim* est un rapport socioéconomique sur l'utilisation des banques alimentaires au Canada, émis par Banques alimentaires Canada (<http://www.cafb-acba.ca/main3.cfm>). On y retrouve des réponses aux différents enjeux touchant l'aide alimentaire au Canada. Lancé en 1989, le *Bilan-faim* compile les données recueillies chaque année au mois de mars par les organismes qui offrent des services d'aide alimentaire.

Les données du bilan 2010 démontrent que, pour le Québec, en mars 2010, 154 364 personnes ont utilisé les services d'une banque alimentaire, une hausse de 12,3 % par rapport à mars 2009. De ce nombre, 38 % sont des jeunes de moins de 18 ans et 4 % sont des personnes de 65 ans et plus. En 2009, bien que pour la majeure partie des personnes aidées (51,5 %) la principale source de revenus provienne de prestations d'assistance-emploi, on remarque que 13,6 % des personnes aidées ont pour principale source de revenus des revenus d'emploi.

Principale source de revenu des ménages aidés en 2009 :

Emploi	13,6 %
Assurance-emploi	5,3 %
Aide sociale	51,5 %
Invalité	13,0 %
Pension	6,3 %
Prêt étudiant	1,1 %
Aucun revenu	5,2 %
Autre	4,4 %

Bien que les données officielles concernant l'Estrie soient difficilement disponibles, les intervenants œuvrant dans les services d'aide alimentaire reconnaissent que les données nationales présentent un bon indice de la réalité régionale.

3. PORTRAIT DE LA CONCERTATION

3.1 Au palier régional

La section qui suit fait état de la concertation existante au plan régional, en ce qui concerne les enjeux de la pauvreté et de l'exclusion sociale. D'emblée, cet exercice permet de constater que de nombreuses organisations sont déjà en action en ce qui concerne la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale et qu'il existe une expertise qui sera fort utile pour le déploiement de l'Alliance. Une description détaillée de chacune des organisations ci-dessous se retrouve à l'Annexe A du présent document.

COMITÉ RÉGIONAL ESTRIEN POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

Mission et mandat :

Ce comité joue le rôle d'antenne régionale du Collectif pour un Québec sans pauvreté, surveille l'application de la loi 112 et dénonce les reculs en lien avec l'application de la loi.

COMITÉ RÉGIONAL ESTRIEN SUR LES SAINES HABITUDES DE VIE
--

Rôles et objectifs :

- animer et concerter les acteurs estriens en comptant sur des comités de travail ;
- déterminer les orientations et les enjeux de la région en matière de saines habitudes de vie et s'assurer de la mise en œuvre régionale du Plan d'action gouvernemental pour les saines habitudes de vie, selon les priorités identifiées (0-25 ans) ;
- favoriser l'émergence de projets pouvant s'inscrire dans les orientations du Fonds pour la promotion de saines habitudes de vie 0-17 ans : Québec en Forme - Projets de mobilisation et Projets de promotion.

CONCERTACTION FEMMES ESTRIE (CAFE)

Mission et mandats :

CAFE, un réseau féministe régional, a été créé pour répondre à des besoins de liaison, de concertation et de solidarité. Avec ses groupes membres, CAFE intervient dans une pluralité de domaines tels la santé, l'éducation, la lutte contre la pauvreté et la violence, le développement social et l'accès aux instances décisionnelles.

Ses mandats sont les suivants :

- regrouper, faire connaître et soutenir les groupes de femmes en Estrie;
- favoriser la concertation entre les groupes de femmes, en vue d'actions et de prises de position collectives;
- maintenir et développer une solidarité régionale et nationale entre les groupes de femmes;
- travailler à l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des femmes et des groupes de femmes dans une perspective féministe;
- représenter les intérêts des femmes et des groupes de femmes auprès des différentes instances régionales et nationales;
- assurer les liens entre les groupes de femmes de l'Estrie et ceux des autres régions du Québec.

ENGAGEMENT JEUNESSE ESTRIE

Mission et mandats :

L'Engagement jeunesse consiste en une entente interministérielle conclue dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté entre les ministères suivants :

- ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles;
- ministère de la Santé et des Services sociaux.

Cette entente vise à favoriser l'autonomie sociale et professionnelle des jeunes de 16–24 ans, en privilégiant la qualification et l'insertion en emploi. Dans le cadre de cette entente, les partenaires s'engagent à tout mettre en œuvre en vue d'améliorer la continuité des services aux jeunes ainsi que leur efficience et leur cohérence.

Les mandats de l'Engagement jeunesse en région sont les suivants :

- faire l'inventaire des mécanismes de concertation œuvrant pour la continuité des services pour les jeunes sur le plan local et régional;
- dans le cas d'absence de mécanismes de concertation régionale et locale, entreprendre la mise sur pied d'une table de concertation régionale et de comités locaux;
- faire le lien sur le plan régional et local avec les mécanismes de concertation développés dans le cadre de l'Entente de complémentarité de services MELS-MSSS;
- organiser des formations auprès d'intervenants locaux et régionaux sur les programmes et les mesures destinés aux jeunes;
- sur la base des constats des travaux des comités locaux et sous la supervision du comité directeur, élaborer un plan d'action régional de l'Engagement jeunesse en tenant compte des objectifs suivants :
 - l'amélioration de l'accueil, de la référence et de l'accompagnement des jeunes en difficulté qui ont recours aux services d'un ou de plusieurs organismes publics;
 - la simplification de la réglementation et des procédures administratives concernant l'offre de service aux jeunes;
 - la réduction des délais avant d'accéder à un service donné;
 - la modulation des programmes, interventions ou stratégies avec l'objectif des les rendre plus complémentaires.

OBSERVATOIRE ESTRIEN DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (OEDC)

Mission et mandats :

L'Observatoire a pour mission de créer une synergie entre les acteurs qui œuvrent au développement des communautés sur le plan local et régional, afin de développer et de promouvoir les pratiques en ce domaine. Lors d'un Forum sur le développement social, en 2004, les participants avaient évoqué la possibilité de mettre en place un lieu d'échange et de partage d'expertise où les chercheurs et les praticiens auraient la possibilité de s'alimenter de part et d'autre. L'Observatoire se veut donc un lieu de maillage et de mise en réseau des praticiens et des chercheurs en développement des communautés, ainsi qu'entre les praticiens, de façon à promouvoir les expériences et à reconnaître les savoirs de chacun.

L'Observatoire poursuit les objectifs suivants :

- contribuer aux activités de recherche et d'évaluation dans le champ du développement des communautés;
- stimuler l'essor des pratiques en ce domaine;
- outiller les acteurs impliqués en développement des communautés.

Ses actions se regroupent en trois grands volets :

- la recherche;
- le soutien aux milieux;
- la communauté de pratique.

REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE L'ESTRIE (ROC)

Mission et mandats :

Le ROC Estrie regroupe les organismes d'action communautaire autonome œuvrant en santé et en services sociaux de la région administrative de l'Estrie.

Le ROC ESTRIE poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la collaboration et la concertation entre ses membres et avec d'autres instances communautaires locales et régionales;
- promouvoir et défendre les intérêts communs des organismes communautaires et des populations qu'ils desservent;
- promouvoir l'expertise des organismes communautaires auprès de la population et des partenaires;
- devenir un interlocuteur privilégié auprès d'instances décisionnelles régionales;
- faire circuler l'information entre les membres du ROC de l'Estrie, les regroupements et l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie;
- favoriser auprès de ses membres, les débats et les actions afin de développer une analyse sociale et politique commune;
- offrir du support aux organismes communautaires.

TABLE D'ACTION CONTRE L'APPAUVRISSMENT DE L'ESTRIE (TACAE)

Mission et mandat :

La mission de la TACAE est de s'attaquer aux causes de l'appauvrissement de la population estrienne.

Objectifs spécifiques :

- sensibiliser la population et les instances décisionnelles (politiques et économiques) au problème de l'appauvrissement;

- interpellier les instances décisionnelles afin qu'elles s'impliquent dans des projets visant une plus grande justice sociale;
- encourager la collaboration et la concertation entre les organismes dans le travail contre la pauvreté;
- dénoncer les injustices sociales reliées à la pauvreté.

TABLE ESTRIENNE DE CONCERTATION INTERORDRE EN ÉDUCATION (TECIÉ)

Mission et mandats :

Mobiliser l'ensemble de la collectivité estrienne pour faire de la réussite éducative un enjeu prioritaire de développement des jeunes Estriens, ainsi que du développement social, économique et culturel de la région. Plus spécifiquement, la TECIÉ coordonne les travaux des comités suivants :

- Partenaires pour la réussite éducative en Estrie;
- Table estrienne de concertation formation emploi.

TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE L'ESTRIE (TRCAE)

Mission et mandats :

- regrouper les associations, groupes et regroupements d'aînés de la région afin de favoriser entre eux une plus grande concertation;
- maintenir une qualité de vie acceptable pour les aînés de l'Estrie et améliorer toutes les dimensions de leur mieux-être;
- encourager la participation active des aînés à la société et faire reconnaître leur contribution comme membres à part entière de cette société;
- transmettre la vision des aînés de l'Estrie au Conseil des Aînés du Québec et aux instances décisionnelles de tous les niveaux;
- consulter et informer les aînés de l'Estrie sur les principaux enjeux et sur les dossiers qui les concernent et communiquer la prise de position de la Table sur ces dossiers;
- initier et soutenir des activités de concertation auprès des tables locales de la région de l'Estrie.

TABLE RONDE DES ORGANISMES VOLONTAIRES D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'ESTRIE (TROVEPE)

Mission et mandats :

La TROVEPE rassemble des groupes d'éducation populaire autonome de l'Estrie. Sa mission est de favoriser et œuvrer à instaurer, au Québec, une société juste et égalitaire, et ce, dans l'intérêt de l'ensemble de la population. Elle revendique la démocratisation de la société actuelle à tous les niveaux afin que les organisations populaires, les syndicats, les coopératives, etc., exercent plus de pouvoir.

3.2 Au palier local (territoires de MRC)**L'approche territoriale intégrée**

Dans le cadre du premier plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, trois territoires de la région ont eu la chance de participer à une démarche d'approche territoriale intégrée (ATI) : les MRC des Sources et du Haut-Saint-François, ainsi que le quartier d'Ascot dans la ville de Sherbrooke. Au départ, seule la MRC du Haut-Saint-François se qualifiait selon les critères ministériels. Le comité régional mis sur pied pour assurer le suivi de l'ATI a entrepris des démarches pour faire reconnaître la MRC des Sources et le quartier d'Ascot comme des territoires pouvant bénéficier de cette démarche. Deux raisons ont principalement motivé cette décision :

1. La MRC des Sources et le quartier Ascot représentaient aussi les caractéristiques d'un territoire défavorisé selon d'autres critères.
2. Des mobilisations étaient déjà bien enclenchées dans ces territoires, ce qui permettait de croire que l'ATI permettrait de conclure une démarche incluant un plan d'action intégré.

Ces derniers furent reconnus, mais sans ajout de fonds supplémentaires. C'est pourquoi les trois territoires se sont partagé la somme de 45 000 \$ afin d'élaborer un plan d'action. Les sommes consenties à chacun étaient les suivantes :

- MRC du Haut-Saint-François : 25 000 \$
- MRC des Sources : 15 000 \$
- Quartier d'Ascot : 5 000 \$

Par la suite, ces trois territoires ont bénéficié d'une aide financière dans le cadre du volet « Projets » de l'ATI :

- MRC du Haut-Saint-François : 23 732 \$
- MRC des Sources : 8 500 \$
- Quartier d'Ascot : 15 000 \$

Bien que cette première expérience de l'ATI en région ait essuyé quelques critiques, notamment sur la question des ressources financières octroyées, les acteurs estriens reconnaissent que les principes à la base de cette démarche sont tout à fait pertinents. C'est pourquoi une approche d'intervention territoriale, comme elle sera déployée en Estrie, est généralement bien accueillie.

La concertation locale au cœur de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale

Dans la perspective de développer une approche d'intervention territoriale, chaque MRC a été invitée à identifier la structure de concertation la plus adéquate pour assurer l'élaboration et le suivi de son plan d'action en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. D'emblée, il a été souhaité et reconnu que les MRC peuvent élaborer leurs actions à partir de structures et de plans existants. Toutes les MRC de la région ont déjà une culture de concertation bien ancrée. À ce jour, six des sept MRC ont formellement identifié, par le biais du conseil de la MRC, la structure de concertation qui assurera le suivi de l'Alliance sur son territoire.

MRC DES SOURCES

Structure de concertation identifiée : Collectif d'action contre la pauvreté de la MRC des Sources.

Organisme responsable : Corporation de développement communautaire des Sources.

Composition :

- Association des groupes jeunesse de l'Or Blanc
- Commission scolaire des Sommets
- Concertation Danville
- CSSS
- Maison de l'action bénévole de l'Or Blanc
- MDJ de Danville
- MDJ d'Asbestos
- Croisée des sentiers

- Cuisine Amitié
- Maison l'Estime
- Service budgétaire populaire
- Chevaliers de Colomb
- Centre local d'emploi
- Carrefour jeunesse-emploi du comté de Richmond
- Club de placement
- FamillAction
- Trinity United
- Fédération des œuvres de charité de Danville
- Unité Domrémy

Information complémentaire :

Le plan d'action du comité est construit annuellement à partir de la volonté des organismes membres. Certaines activités sont déjà organisées dans cette MRC : distribution de bottes d'hiver pour les enfants défavorisés, souper à participation volontaire pour sensibiliser la population à la situation des personnes démunies, tenue d'un bottin des ressources de dépannage et information pour les groupes.

Le Collectif est connu des organisations de la MRC et ses relations avec les autres partenaires sont entretenues par les membres en tant que représentants de leur organisme et membres du Collectif. Dans le cadre de l'Alliance, le Collectif s'associera aux autres acteurs du territoire afin de développer une action concertée en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Structure de concertation identifiée : Solidarité Haut-Saint-François.

Organisme responsable : Collectif territorial du Haut-Saint-François (sous le leadership du CSSS du Haut-Saint-François).

Composition :

- MRC du Haut-Saint-François
- CSSS du Haut-Saint-François
- Commission scolaire des Hauts-Cantons
- CLD du Haut-Saint-François

- Centre local d'emploi du Haut-Saint-François
- Carrefour jeunesse-emploi du Haut-Saint-François
- Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-François

MRC DE MEMPHRÉMAGOG

Structure de concertation identifiée : Table de développement social Memphrémagog.

Organisme responsable : CSSS Memphrémagog.

Composition :

Des représentants de chacun des secteurs suivants siègent au sein de la Table de développement social Memphrémagog :

- Aînés
- Jeunesse
- Petite enfance
- Santé mentale
- Personnes handicapées
- Personnes anglophones
- Pauvreté
- Employabilité
- Affaires
- Logement social
- Communautaire
- Économie sociale
- 3 représentants du territoire (ville centre, Est de la MRC et Ouest de la MRC)
- CSSS Memphrémagog
- Centre local d'emploi Memphrémagog
- Service Canada
- Centre local de développement
- MRC
- Commissions scolaires
- Député provincial
- Député fédéral
- 2 citoyens
- 3 sièges cooptés

Information complémentaire :

En 2010, ce comité s'est doté d'un plan d'action qui vise trois grands objectifs :

- élaborer un plan d'action commun en développement social impliquant les différents acteurs qui s'inscrivent dans une démarche de relance économique et de développement durable;
- amenuiser la disparité entre la richesse et la pauvreté;
- agir sur le renversement de la pyramide d'âge.

La Table de développement social se veut le comité qui regroupe les différentes instances de concertation du territoire afin de mettre en œuvre une vision commune du développement du territoire, notamment sur les plans social et économique. La mise en œuvre du plan de développement social relèvera de la MRC.

MRC DE COATICOOK

Structure de concertation identifiée : Collectif d'action contre l'appauvrissement de la MRC de Coaticook.

Organisme responsable : MRC de Coaticook.

Composition :

- SADC de la région de Coaticook
- MRC de Coaticook
- Carrefour Loisir de la MRC de Coaticook
- Corporation de développement communautaire de la MRC de Coaticook
- CSSS de la MRC de Coaticook
- CAB de la MRC de Coaticook
- Centre local d'emploi de Coaticook
- Maison des jeunes du territoire de la MRC de Coaticook
- L'Éveil de Coaticook (ressource communautaire en santé mentale)
- Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Coaticook
- CLD de la MRC de Coaticook
- Association des personnes handicapées de la région de Coaticook
- Approche globale intégrée (représentant l'éducation)
- Partenaires pour de saines habitudes de vie
- Table de concertation des aînés

Information complémentaire :

Étant donné que la MRC de Coaticook a fait un exercice de planification stratégique, intégrant des enjeux de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, c'est cette dernière qui servira d'assise à la démarche de l'Alliance dans la MRC.

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Structure de concertation identifiée : Table stratégique du Val-Saint-François.

Organisme responsable : CLDÉ du Val-Saint-François.

Composition :

- Caisse populaire Desjardins de Windsor
- Carrefour jeunesse-emploi du comté de Johnson
- Centre d'aide aux entreprises du Val-Saint-François
- Centre local de développement économique du Val-Saint-François
- Centre local d'emploi de Windsor
- Commission scolaire des Sommets
- Corporation de développement communautaire du Val-Saint-François
- CSSS du Val-Saint-François
- Développement économique Canada
- Commission scolaire Eastern Townships
- MDEIE
- MRC du Val-Saint-François

MRC DU GRANIT

Nom de la structure de concertation : Table des partenaires du Granit en développement des communautés.

Mission et mandat :

Accroître la vitalité et la qualité de vie de la communauté en impliquant tous les acteurs afin d'avoir accès à une gamme de services adaptés aux besoins des citoyens, et ce, par une approche de développement intégré et durable.

Organismes responsables :

- CSSS Granit pour l'animation de la Table
- SADC région Mégantic pour Comité Intergénération
- CDC du Granit pour Comité de participation citoyenne
- CLE de Mégantic pour le Comité main-d'œuvre

Composition :

- Cégep Beauce-Appalaches
- MRC du Granit
- Chambre de commerce région de Mégantic
- CS des Hauts-Cantons
- Rues Principales Lac-Mégantic
- CDC du Granit
- Intro-Travail/CJE du Granit
- Place aux jeunes
- Ville de Lac-Mégantic
- CLD de la MRC du Granit
- Service Canada
- CLE Lac-Mégantic
- SADC région de Mégantic
- CSSS du Granit
- SANA région de Mégantic
- Caisse populaire des Hauts-Cantons

VILLE DE SHERBROOKE

Par ailleurs, la Ville de Sherbrooke en est à identifier la structure de concertation qui assurera le déploiement local de l'Alliance. Le Groupe de travail Sherbrooke (GTS) a été mis en place afin de réfléchir collectivement à la meilleure mécanique à mettre en œuvre localement dans le cadre de l'Alliance. Ce groupe de travail réunit les principales concertations qui œuvrent en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale sur le territoire de Sherbrooke. Ce territoire bénéficie de concertations bien établies et sera en mesure de mettre ces expertises à profit pour le déploiement de l'Alliance. Voici une description des concertations existantes pour ce territoire.

Structure de concertation : Comité consultatif de la Politique de développement social et communautaire de la ville de Sherbrooke.

Organisme responsable : Ville de Sherbrooke.

Mission et mandats :

- servir de vigie au niveau de l'arrimage entre les instances politiques impliquées dans les différents champs d'activités du développement social et communautaire pour la Ville;
- être le gardien des valeurs et des approches priorisées dans le cadre de la politique de développement social et communautaire;
- assurer la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions reliées aux champs d'activités qui sont sous la responsabilité du comité;
- déléguer un représentant lorsque la Ville est interpellée sur une facette importante du développement social et communautaire;
- réaliser et déposer au conseil, un bilan des actions des 9 champs d'activités de la politique;
- réaliser à tous les deux ans l'activité de consultation « bilan et perspectives » sur les trois champs d'activités dont le comité a la responsabilité;
- proposer aux instances politiques municipales impliquées, dans les six champs d'activités inscrits dans la politique, une démarche « bilan et perspectives ».

Composition :

- 3 élus municipaux
- 2 membres citoyens
- 2 représentants du milieu communautaire
- 1 représentant de Sherbrooke Ville étudiante
- 1 représentant de la Table de concertation des organismes famille
- 1 représentant de la Table de concertation des jeunes de Sherbrooke
- 1 représentant des personnes handicapées
- 1 représentant de Ville amie des aînés
- 1 partenaire institutionnel

Information complémentaire :

Cette politique permet de préciser le rôle et les balises de l'intervention de la Ville dans le domaine social. La politique définit le développement social comme « une démarche dynamique des membres d'une communauté visant, de concert avec les partenaires, l'amélioration des conditions propices à la participation active des citoyens à la vie sociale, de même qu'à un partage équitable des infrastructures et des services municipaux ».

La politique de développement social et communautaire de la Ville de Sherbrooke intervient dans neuf champs d'activités spécifiques :

- La vie communautaire
- La lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté
- Le logement
- La sécurité
- La mobilité des personnes
- L'intégration des personnes handicapées
- L'immigration
- Le sport, la culture et les loisirs
- Le développement urbain

Structure de concertation : CDC de Sherbrooke

Mission et mandats :

Regrouper les organismes communautaires de son territoire et assurer la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socioéconomique de son milieu.

Composition :

- 71 membres communautaires autonomes
- 7 membres associés
- 6 membres solidaires

Information complémentaire :

Les principales orientations et le plan d'action sont débattus et votés par l'assemblée générale annuelle. Pour 2010-2011, le plan d'action s'articule autour de trois axes :

1. vie associative des membres de la CDC ;
2. support à la concertation « multisectorielle territoriale » et à l'animation des milieux de vie;
3. représentation du mouvement communautaire.

La CDC de Sherbrooke s'implique dans les concertations et organisations suivantes :

- Table d'action contre l'appauvrissement en Estrie (TACAE)
- Solidarité Populaire Estrie (SPE)
- Observatoire estrien en développement des communautés (OEDC) : Comité d'implantation du tableau de bord (Sherbrooke) et Comité sur l'avancement des pratiques
- Coalition sur le logement social à Sherbrooke
- Comité consultatif (de la Ville) en développement social et communautaire

- Comité d'analyse des projets du programme Initiative des partenariats de lutte à l'itinérance (IPLI)
- Corporation de développement économique communautaire
- Table nationale des CDC

Structure de concertation : Table de concertation sur l'itinérance

Mission et mandats :

Faire le pont entre les différents acteurs reliés à l'aide sociale à Sherbrooke et assurer la cohésion entre l'ensemble des démarches des différents organismes sherbrookoises d'aide à l'itinérance.

Organisme responsable : coalition d'organismes supportée par un organisateur communautaire du CSSS-IUGS.

Composition : 25 organismes communautaires autonomes et instances du territoire, concernés par la pauvreté et la réinsertion sociale.

Structure de concertation : Coalition sur le logement social à Sherbrooke

Mission et mandats :

- mobilisation et concertation pour le développement du logement social;
- soutien et facilitation de projets en logement social qui répondent aux besoins du milieu;
- information, sensibilisation et promotion du développement du logement social avec et sans soutien communautaire;
- favoriser l'élaboration d'une politique d'habitation appuyée d'un plan d'action à la Ville.

Organisme responsable : Le Comité de coordination porte la responsabilité de cette concertation. Il est composé de la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie (volet développement), de l'Office municipal d'habitation de Sherbrooke (volet développement), de la CDC de Sherbrooke, de la Ville de Sherbrooke (Service de planification et de développement urbain), de l'Association des locataires de Sherbrooke, de la Table de concertation sur l'itinérance de Sherbrooke et du CSSS-IUGS (Service d'Action communautaire).

Composition : plus de 20 organisations concernées par la situation du logement des personnes en situation de pauvreté.

Structure de concertation : Table de concertation ÉPÉ Jardins-Fleuris

Mission et mandats :

Contribuer à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des citoyens du quartier, situé dans l'arrondissement Fleurimont, particulièrement des enfants et de leurs familles, notamment en renforçant leur sentiment d'appartenance à un milieu où il fait bon vivre.

Organisme responsable : les Habitations l'Équerre

Composition :

- Organisateur communautaire du CSSS-IUGS
- AUTS et Mouvement ATD 1/4 monde
- Intervenant de quartier du CSSS-IUGS
- Pastorale sociale
- Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
- Habitations l'Équerre
- Réseau d'appui aux familles monoparentales et recomposées de l'Estrie
- Local des Jeunes des Jardins-Fleuris
- Paroisse Saint-François-d'Assise et Sainte-Famille
- Conseiller municipal de l'arrondissement Fleurimont
- CPE Mimi-Coco
- Ville de Sherbrooke, arrondissement Fleurimont
- Corporation du Parc Jardins-Fleuris
- École Desjardins
- Loisirs Fleuri-Est
- Cuisine Collective le Blé d'Or
- Office municipal d'habitation
- Policiers communautaires
- Coalition sherbrookoise pour le travail de rue
- Comité d'action local Énergie Jeunes Est (Québec en forme)
- CPE L'Ensoleillé
- Comité 0-5 ans
- 5 citoyens

Structure de concertation : Table de concertation et d'action Ascot en santé

Mission et mandats :

Créer, promouvoir et superviser des projets d'action visant l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens du district d'Ascot, dans l'arrondissement du Mont-Bellevue, afin de lutter contre la pauvreté :

- promouvoir le concept d'Ascot en santé auprès des citoyennes et des citoyens d'Ascot dans une perspective de lutte à la pauvreté;
- encourager l'approche multisectorielle en invitant des délégués de partenaires de différents secteurs d'activités à s'impliquer dans les projets d'Ascot en santé;
- travailler à maintenir l'engagement des gouvernements, des ressources communautaires et des citoyens dans les projets d'Ascot en santé;
- valoriser les partenaires impliqués dans le projet d'Ascot en santé.

Organisme responsable : Corporation Ascot en santé

Composition :

Cet organisme est une corporation composée d'un conseil d'administration dont les membres proviennent de différentes institutions publiques, communautaires locales et régionales. Les assemblées générales des membres et des citoyennes et citoyens du quartier sont des occasions pour faire le bilan des activités en cours de la corporation et réunir les personnes concernées par les démarches de revitalisation du quartier.

Structure de concertation : Comité Vie de quartier Nord

Mission :

Le Comité Vie de quartier Nord (CVQN) se définit comme une table de concertation multisectorielle composée de citoyens, d'organismes communautaires, d'entreprises et d'institutions, et qui s'est donné comme mission de favoriser et soutenir le regroupement du milieu, la participation des citoyens, la concertation et la mise en commun des ressources, l'animation des milieux, la représentation des besoins de la population de l'arrondissement de Jacques-Cartier pour le développement d'une meilleure qualité de vie aux plans personnel, familial, social, culturel, économique et environnemental.

Mandats :

- Développer une vision multisectorielle
- Identifier les besoins et les améliorations souhaitées
- Favoriser la mise en commun des ressources
- Favoriser la mobilisation citoyenne dans la réalisation de projets
- Faire connaître les différentes réalités de l'arrondissement Jacques-Cartier de la ville de Sherbrooke

Composition :

- Citoyens et citoyennes
- Organismes sans but lucratif (communautaires, clubs sociaux, culturels, loisirs)
- Milieu de la pastorale
- Milieu scolaire (CSRS, écoles primaires et secondaires, représentants des comités de parents)
- Ville de Sherbrooke (conseillers et administrateurs)
- Gens d'affaires
- Institutions (CSSS-IUGS et autres organisations impliquées dans le milieu)

Autres concertations sectorielles :

- Table de concertation jeunesse de Sherbrooke
- Table de concertation des organismes communautaires – secteur personnes âgées de Sherbrooke
- CAL de Québec en forme

3.3 Les ententes en cours ayant un lien avec les enjeux de lutte à la pauvreté et à l'exclusion

ENTENTE SPÉCIFIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EN ESTRIE

Principaux objectifs : par le biais des activités du Réseau d'entreprises d'économie sociale de l'Estrée, l'entente vise le développement de l'économie sociale en Estrie et le renforcement des entreprises d'économie sociale en Estrie.

Organisme responsable : la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Sherbrooke a pour mandat de coordonner l'entente, notamment en soutenant les activités du Réseau d'entreprises d'économie sociale de l'Estrée.

Partenaires : CRÉ de l'Estrée, Emploi-Québec, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, CDEC de Sherbrooke, Réseau d'entreprises d'économie sociale de l'Estrée.

Montants investis : 520 000 \$ sur cinq ans (2009-2014).

ENTENTE SPÉCIFIQUE SUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET LA LUTTE AU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Principaux objectifs :

- diffusion de la problématique estrienne;
- mobilisation des acteurs et intervenants;
- valorisation de l'éducation, de la qualification et de la diplomation des Estriens.

Organisme responsable : la gestion administrative de l'entente est confiée à la Commission scolaire des Sommets et la réalisation du plan d'action est confiée au projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE).

Partenaires : CRÉ de l'Estrée, Forum jeunesse Estrie, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère de la Famille et des Aînés, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrée, Commission scolaire des Sommets, Commission scolaire des Hauts-Cantons, Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, Commission scolaire Eastern Townships, Université de Sherbrooke, Université Bishop, Cégep de Sherbrooke, Collège régional Champlain,

Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie, Syndicat de l'enseignement de l'Estrie, Association des écoles privées de l'Estrie.

Montants investis : 2,5 millions de dollars sur cinq ans (2006-2011).

Information complémentaire : L'entente s'est achevée en 2011. Les partenaires négocient actuellement en vue de signer une nouvelle entente de cinq ans et de poursuivre les travaux du PRÉE. La Fondation Chagnon, par le biais de l'OBNL Réunir Réussir, soutiendra également des projets en région en lien avec la persévérance scolaire.

ENTENTE SPÉCIFIQUE SUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES AÎNÉS EN ESTRIE

Principaux objectifs :

- améliorer les conditions de vie des personnes âgées en Estrie;
- favoriser la participation active à la société, la reconnaissance de leur contribution au développement et renforcer la place des personnes âgées dans la région.

Principaux objectifs spécifiques :

- améliorer les communications et faciliter l'accès à l'information sur les sujets touchant de près les personnes âgées de l'Estrie, notamment les personnes âgées vulnérables;
- soutenir la mise en place de mesures pour les proches aidants, particulièrement pour les femmes;
- stimuler et soutenir les bénévoles âgés dans leurs actions;
- améliorer l'image et contrer les préjugés à l'égard des personnes âgées et retraitées par la prise en compte de leur expertise dans les dossiers qui les concernent.

Organisme responsable : Conférence régionale des élus de l'Estrie.

** La Table régionale de concertation des aînés de l'Estrie est responsable du volet de diffusion de l'information auprès des personnes âgées.*

Partenaires : CRÉ de l'Estrie, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ministère de la Famille et des Aînés, ministère de la Santé et des Services sociaux, Table régionale de concertation des aînés de l'Estrie.

Montants investis : 695 000 \$ sur cinq ans (2007-2012).

Information complémentaire : dans le cadre de l'entente, un fonds spécial de 450 000 \$ a été créé afin de permettre aux communautés locales de développer des projets visant l'amélioration des conditions de vie des aînés ou permettant la mise en place de mesures pour les proches aidants.

ENTENTE SPÉCIFIQUE SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Entente 2007-2010

Principaux objectifs : cette entente avait pour objectif de soutenir des projets concrets selon deux axes retenus : l'autonomie financière des femmes et la participation des femmes aux instances décisionnelles.

Organisme responsable : Conférence régionale des élus de l'Estrie.

Partenaires : CRÉ de l'Estrie, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Conseil du statut de la femme, Forum jeunesse Estrie, Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale.

Montants investis : 396 000 \$ sur trois ans.

Entente 2010-2011

Principal objectif : favoriser la conciliation travail-études-famille en favorisant le développement et l'adaptation des services en réponse aux besoins particuliers des parents, des enfants, ainsi qu'aux caractéristiques de leur milieu de vie.

Organisme responsable : Conférence régionale des élus de l'Estrie, en collaboration avec ConcertAction Femmes Estrie.

Partenaires : CRÉ de l'Estrie, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, ministère de la Famille et des Aînés, Forum jeunesse Estrie.

Montants investis : 127 000 \$ sur un an.

Entente 2011-2015

Principaux objectifs : cette entente vise à soutenir des projets concrets selon quatre axes retenus : promotion de modèles et comportements égalitaires, égalité économique entre les femmes et les hommes, meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles et plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles.

Organisme responsable : Conférence régionale des élus de l'Estrie.

Partenaires : CRÉ de l'Estrie, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, ConcertAction Femmes Estrie.

Montants investis : 349 500 \$ sur quatre ans.

4. MISE EN ŒUVRE DE L'ALLIANCE ESTRIENNE POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE

4.1 Le développement d'une vision commune

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

D'emblée, il est important pour les partenaires régionaux de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale de préciser dans quel cadre se situe l'action de l'Alliance. En adoptant, en 2002, la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le gouvernement du Québec faisait figure de précurseur en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. La loi définit et encadre le rôle que le gouvernement se doit de jouer afin de venir en aide aux plus démunis de nos concitoyens. La loi oblige notamment le gouvernement à se doter d'un plan d'action en cette matière. Deux plans d'action ont été élaborés à ce jour : un premier couvrant la période 2003-2009 et, plus récemment, le *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015* (PAGSIS).

C'est dans le cadre de ce dernier plan que les régions du Québec sont appelées à mettre sur pied des alliances pour la solidarité. Elles permettent ainsi de rapprocher certaines décisions et certains leviers des milieux locaux et régionaux afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens qui vivent en situation de pauvreté.

Pour les partenaires estriens, il est primordial que le gouvernement du Québec continue de jouer son rôle en ce qui concerne la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. La résolution de cette problématique doit d'abord passer par l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et le gouvernement a le devoir de s'assurer que l'ensemble des citoyens du Québec bénéficie d'une protection sociale adéquate en cas de besoin. C'est le gouvernement qui possède les leviers législatifs, budgétaires, fiscaux et administratifs qui permettent d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble des citoyens, sur l'ensemble du territoire québécois.

En ce sens, l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale ne se substitue pas au rôle gouvernemental et se doit plutôt d'agir en complémentarité. Alors que le gouvernement doit demeurer responsable de déployer des mesures à portée nationale, une alliance pour la solidarité permet de revoir les façons de faire à l'échelle régionale et de soutenir l'action des acteurs territoriaux.

En Estrie, conscients que la pauvreté et l'exclusion sociale ont des impacts importants sur le développement du plein potentiel des citoyens et de la région qu'ils habitent, les acteurs provenant de différents secteurs d'activité de la région se sentent concernés par ces enjeux. Il s'agit là d'une bonne nouvelle puisque l'on reconnaît ainsi que la lutte à la pauvreté n'est pas exclusivement la responsabilité du milieu communautaire, mais d'un ensemble d'acteurs. On peut ainsi comparer la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale comme un immense casse-tête dont chaque secteur de développement constitue une pièce à assembler avec les autres.

Un autre élément qui fait consensus dans la région de l'Estrie concerne l'autonomie des territoires dans les décisions qui les concernent. Plutôt que d'imposer des priorités d'action régionales à appliquer dans chacune des MRC, les partenaires estriens ont plutôt pris le pari de laisser les territoires déterminer leurs priorités. Toutefois, certaines grandes thématiques ressortent et permettront d'orienter l'action régionale.

La lutte aux préjugés

Bien que tous reconnaissent l'importance de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, des obstacles de taille ont parsemé la route vers de meilleures conditions de vie pour tous et pour toutes. Ainsi, les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté et les organismes communautaires qui les supportent perdurent encore dans notre société. Le travail de sensibilisation de la population et des décideurs est donc à poursuivre en ce qui concerne la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale afin de changer la vision des gens sur la pauvreté et la situation des organismes communautaires.

L'organisation ou l'intervention intersectorielle

Depuis quelques années, cette pratique s'est forgé une place de taille dans la façon de travailler. En effet, aujourd'hui, il s'agit d'un incontournable dans les pratiques de développement social. Même si elle comporte ses écueils, comme le choc de cultures organisationnelles, difficultés apportées par les changements organisationnels et les processus qui peuvent parfois être longs et démobilisants, il est nécessaire d'aller de l'avant et de poursuivre les efforts dans ce sens, car les retombées semblent être plus importantes que les inconvénients en termes d'actions et de projets structurants. Pour se convaincre de l'importance de la mobilisation et de la concertation intersectorielle, il n'y a qu'à penser à l'importante mobilisation qui a vu le jour pour contrer le décrochage scolaire en Estrie. La démarche de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale doit permettre de consolider la mobilisation et la concertation intersectorielle, autant au plan régional que local.

Le transfert de connaissances et le réseautage

L'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale doit également permettre aux organisations et aux milieux de bénéficier des meilleures pratiques et connaissances en ce qui concerne la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Si les acteurs de la région conviennent de l'importance d'agir, ils souhaitent développer des interventions qui auront un véritable effet structurant. Ils souhaitent également pouvoir profiter de l'expérience et de l'expertise de leurs pairs, avoir un lieu qui leur permet ce partage et cet échange.

S'entendre sur des principes et objectifs communs

Au cours de la démarche menant à la mise en œuvre de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale, le développement d'une vision commune a également permis de développer des principes et des objectifs dans lesquels doivent s'inscrire les actions des partenaires régionaux et locaux. Ainsi, un cadre de référence a été développé, qui s'inspire de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, des principes d'action de l'Observatoire estrien du développement des communautés, des déterminants sociaux de la santé de l'Organisation mondiale de la santé et de la *Loi sur le développement durable*.

Principes

Les principes représentent les valeurs de l'Alliance, les conditions gagnantes. Ces valeurs guident, autant pour les acteurs locaux que régionaux, la concertation, la planification et la mise en œuvre des actions sur le terrain.

Participation citoyenne, des organisations et des communautés aux décisions qui les concernent : cela signifie qu'il est important d'approcher les décisions le plus près possible des milieux ou personnes concernées. S'assurer de cette participation signifie également de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour la faciliter.

Empowerment des individus, des organisations et des communautés : l'empowerment se traduit par la prise en charge de sa destinée, l'appropriation de son pouvoir. Afin d'atteindre l'empowerment, trois conditions essentielles se posent : savoir où l'on souhaite aller (vision), posséder une marge de manœuvre suffisante pour y aller (autonomie) et avoir la légitimité de poser des actions (appropriation).

Actions structurantes, issues de concertations, faisant appel à des pratiques prometteuses ou reconnues efficaces : une initiative qui est structurante pour un milieu possède habituellement les caractéristiques suivantes :

- Elle permet de changer une situation en profondeur et elle a des impacts à long terme, qui laissent des traces, qui donnent une structure.
- Elle améliore les conditions de vie des citoyens (logement, sécurité alimentaire, santé, etc.).
- Elle engage dans l'action tous les acteurs concernés par une problématique afin de la résoudre.

Quant à elles, les pratiques efficaces sont habituellement reconnues comme des pratiques qui ont fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de recherches ou études scientifiques. Ces pratiques sont reconnues pour avoir donné des résultats en lien avec des objectifs ciblés.

Pour ce qui est des pratiques prometteuses, elles font état d'un consensus d'experts (chercheurs ou praticiens) quant à leurs résultats bénéfiques, sans toutefois avoir fait l'objet de recherches ou d'études.

Partenariat élargi, de nature intersectorielle : la lutte à la pauvreté et à l'exclusion doit réunir un ensemble d'acteurs provenant de secteurs d'activité diversifiés. Chacun peut apporter sa contribution, en fonction de sa mission et de ses mandats.

Vision globale de la personne et respectueuse de sa dignité : les interventions mises en œuvre permettent de préserver la dignité des personnes et visent un accompagnement de la personne dans l'ensemble des facettes de sa vie. La personne doit être vue comme une personne en situation de pauvreté et non comme une personne pauvre.

Complicité entre les acteurs locaux et régionaux : la complicité se traduit par une collaboration non hiérarchisée entre les différents acteurs. Elle vise le soutien et l'accompagnement plutôt que le simple encadrement administratif. On vise donc à travailler du local vers le régional et du régional vers le local.

Utilisation de l'analyse différenciée selon le sexe (ADS) : l'ADS doit être vue comme le complément d'un processus d'analyse. L'ADS permet de s'assurer de l'intégration de la question de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la planification et la prestation de services. Elle n'exclut surtout pas la prise en considération d'autres déterminants d'un secteur d'intervention. Elle vient plutôt s'ajouter à d'autres éléments d'analyse pertinents.

Objectifs de l'intervention

Agir sur les déterminants de la pauvreté et de l'exclusion sociale : il serait illusoire de croire que l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale peut à elle seule réduire la pauvreté et l'exclusion sociale. Il est toutefois possible, tant à l'échelle locale que régionale, de poser des actions qui peuvent avoir des effets sur les déterminants de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Agir sur les déterminants sociaux de la santé : cet objectif vise à développer des actions qui, bien qu'elles ne luttent pas directement contre la pauvreté et l'exclusion, contribuent à améliorer la qualité de vie des personnes en situation de pauvreté. Par ailleurs, il est scientifiquement démontré que la pauvreté et l'exclusion ont des impacts importants sur la santé et l'espérance de vie des personnes. Ainsi, l'Organisation mondiale de la santé a identifié les déterminants sociaux de la santé qui peuvent aussi se traduire par les déterminants de la qualité de vie. Agir sur ces déterminants permet d'améliorer la santé et les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté.

Favoriser l'inclusion sociale, économique et culturelle des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale : l'inclusion permet aux personnes de se sentir parties prenantes de la société dans laquelle elles vivent, que ce soit par leur participation et leur engagement comme citoyens, ou encore par la possibilité de participer au développement économique de la société.

Favoriser le développement de communautés inclusives, aux plans social, économique, culturel, environnemental et politique : une communauté inclusive est une communauté accessible où les contributions des gens sont facilement reconnues, valorisées et reçues. Une communauté inclusive se veut réceptive, accueillante, encourageante et proactive, en ce sens qu'elle met en place les mécanismes pour favoriser la participation de l'ensemble de ses citoyens, à la hauteur de leurs capacités et de leurs talents. Une communauté réellement inclusive crée des rôles ou positions valorisantes pour les personnes qui sont souvent exclues.

Figure 4 : Tableau synthèse du cadre de référence de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale.

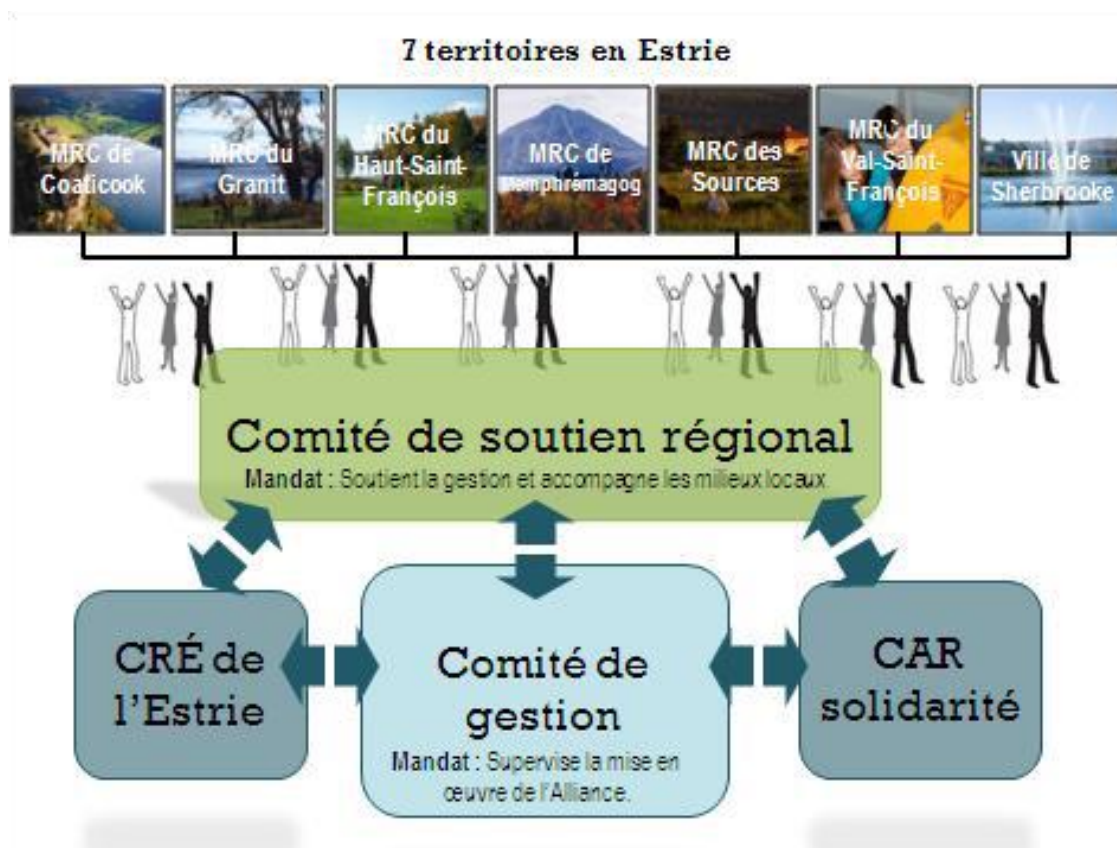
Objet : réduire la pauvreté et l'exclusion sociale, et améliorer la qualité de vie des citoyens en situation de pauvreté				
Principes	Objectifs généraux	Acteurs locaux et régionaux	Mécanismes de soutien	Suivi
Participation citoyenne, des communautés et des organisations aux décisions qui les concernent.	Agir sur les déterminants de la pauvreté et de l'exclusion sociale.	Acteurs locaux Rôle et mandats : - Établir les priorités pour lesquelles des efforts particuliers doivent être faits; - Déterminer les initiatives locales à soutenir; - Développer et mettre en œuvre un plan d'action.	Soutien financier, notamment par : - Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS); - Conclusion d'une entente régionale de partenariat.	Indicateurs sélectionnés en fonction des objectifs des plans d'action.
Empowerment des individus, des organisations et des communautés.	Agir sur les déterminants sociaux de la santé.			Deux types d'indicateurs Indicateur de processus : Mesure l'effort pour réaliser le projet et concerne les actions proprement dites. Indicateur de résultats : Réfère à comment le projet a modifié la problématique initiale ou le milieu dans lequel il s'est déroulé.
Actions structurantes, issues de concertations, faisant appel à des pratiques prometteuses ou reconnues efficaces.	Favoriser l'inclusion sociale, économique et culturelle des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.	Acteurs régionaux Rôle et mandats : - Soutien aux milieux locaux; - Suivi des avancées dans le cadre de l'Alliance; - Facilitateur entre les milieux locaux et le gouvernement; - Développement de projets régionaux, si nécessaire; - Représentations auprès du gouvernement en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion.	Transfert de connaissances : - Veille; - Documentation des pratiques efficaces; - Communautés de pratique.	
Partenariat élargi, de nature intersectorielle.	Favoriser le développement de communautés inclusives, aux plans social, économique, culturel, environnemental et politique.		Accompagnement des concertations locales : - Formation, - Réseautage, - Initiatives communes, au besoin.	Instauration de mécanismes de suivi participatifs et innovants, permettant une évaluation à la fois quantitative et qualitative.
Vision globale de la personne et respectueuse de sa dignité.			Adaptation des programmes gouvernementaux : CAR solidarité	
Complicité entre les acteurs locaux et régionaux.				
Utilisation de l'analyse différenciée selon le sexe.				

4.2 La structure de l'Alliance

La mise en œuvre de l'Alliance vise avant tout à soutenir des démarches de concertation territoriales qui permettront une mobilisation intersectorielle, jusque dans l'action. Il est donc souhaitable de mettre en œuvre une mobilisation qui permettra d'agir dans un intérêt commun et où les acteurs de divers secteurs d'activité (communautaire, institutionnel, gouvernemental, développement économique, etc.) seront appelés à travailler ensemble.

Cette démarche vise l'ensemble de la région de l'Estrie. Elle se déploie à l'échelle des MRC. Chacune, par le biais de la structure partenariale qu'elle privilégie, est invitée à élaborer un plan d'action, ou à reconnaître un plan d'action existant, en lien avec ses besoins et les ressources de son milieu. Ce plan d'action doit correspondre aux principes et aux objectifs du cadre de référence définis précédemment.

Figure 5 : Schéma de la structure de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale



Les acteurs de l'Alliance

Au niveau local

La structure de concertation locale doit être composée de membres représentatifs du territoire, provenant de secteurs d'activité diversifiés (communautaire, développement économique, services gouvernementaux, monde municipal, etc.). Cette structure doit refléter la réalité de son milieu et peut adopter le modèle de gouvernance qui lui convient. C'est également la structure locale qui détermine ses priorités et les initiatives à mettre en œuvre.

Ses mandats sont les suivants :

- se doter d'un mode de fonctionnement reflétant la réalité et les besoins du milieu;
- concerter et mobiliser les acteurs du milieu;
- élaborer et présenter au comité de gestion, avec le support du comité de soutien régional de l'Alliance, un plan d'action;
- recommander et supporter la mise en œuvre d'initiatives découlant du plan d'action;
- identifier les freins à la mise en œuvre des initiatives locales et suggérer des pistes de solution;
- assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action et des initiatives mises en place.

Au niveau régional

L'action des acteurs régionaux se situe principalement à deux niveaux, qui comportent des rôles et des responsabilités différentes :

- la gestion administrative de l'Alliance;
- le soutien à la mise en œuvre.

Ces deux volets sont assurés par deux structures distinctes : le comité de gestion de l'Alliance et le comité de soutien régional de l'Alliance.

Comité de gestion de l'Alliance

Le comité de gestion est composé des signataires de l'Alliance. Son rôle consiste essentiellement à superviser la mise en œuvre de l'Alliance, à recommander les grandes orientations et de s'assurer de leur respect, ainsi qu'à évaluer ladite Alliance.. Plus spécifiquement, ses mandats seront les suivants :

- recommander au conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie l'adoption d'un plan d'action régional de l'Alliance, comprenant :
 - un cadre de référence,
 - un cadre d'évaluation,
 - l'allocation des sommes relatives à l'Alliance.
- assurer l'évaluation de l'Alliance;
- assurer le suivi budgétaire de l'Alliance;
- recommander l'acceptation des plans d'action locaux au conseil d'administration de la CRÉ;
- formuler des recommandations aux instances gouvernementales et à la CRÉ de l'Estrie :
 - faire des propositions favorisant l'optimisation de l'action gouvernementale;
 - faire des propositions pour arrimer le plan d'action régional de l'Alliance aux axes du plan de développement de l'Estrie;
- faire rapport annuellement des activités réalisées, des résultats atteints et des investissements réalisés à la CRÉ de l'Estrie.

Le comité de soutien à la mise en œuvre

Le comité de soutien à la mise en œuvre se compose des signataires de l'Alliance, qui s'allient à des organisations ayant une expertise en transfert des connaissances, en lutte à la pauvreté et en exclusion sociale, ainsi qu'à des représentants des MRC.

Ce dernier s'assurera d'abord :

1. d'identifier dans chaque territoire de MRC une structure de concertation qui sera chargée d'appliquer localement les objectifs de l'Alliance, sur recommandation des conseils des MRC;
2. recevoir de la part des instances de concertations locales un plan d'action, qui peut être déjà existant, et qui inclut notamment les priorités, les actions à réaliser ainsi que des recommandations permettant de réaliser ces actions.

Plus spécifiquement, son mandat est le suivant :

Conseiller le comité de gestion de l'Alliance :

- élaborer un plan d'action régional, un cadre de référence et un cadre d'évaluation;
- analyser les plans d'action des MRC et les initiatives à soutenir, à la lumière de la politique d'investissement du Fonds estrien pour la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;
- recommander au conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie les initiatives devant être soutenues financièrement;
- faire des recommandations en vue d'optimiser l'action gouvernementale;

- faire des recommandations en vue d'arrimer les actions de l'Alliance au plan de développement de l'Estrée;
- adopter un code d'éthique.

Accompagner les structures locales de concertation :

- analyser les plans d'action locaux et formuler des suggestions au besoin;
- soutenir l'échange d'information entre les acteurs régionaux et les acteurs locaux;
- proposer des outils de travail afin de faciliter l'action locale;
- offrir un lieu d'échange aux territoires locaux.

Le comité de soutien à la mise en œuvre est composé de représentants des organisations suivantes :

- Conférence régionale des élus de l'Estrée;
- Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrée;
- Observatoire estrien du développement des communautés;
- Centraide Estrie;
- Réseau des entreprises d'économie sociale de l'Estrée;
- ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire;
- Emploi-Québec;
- Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrée;
- Regroupement des CSSS de l'Estrée;
- 7 représentants désignés par les structures de concertations locales reconnues.

Les acteurs en soutien

CAR Solidarité

Dans le cadre du PAGSIS, le gouvernement confie à la Conférence administrative régionale (CAR) la responsabilité d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale en région à l'égard des initiatives en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Comme la CAR regroupe les bureaux et les directions régionales des ministères et organismes gouvernementaux, elle devient le lieu privilégié pour faire part des difficultés rencontrées en matière d'arrimage des différentes initiatives gouvernementales. Elle peut également proposer des solutions à mettre en œuvre, notamment faire des recommandations aux instances gouvernementales concernées (GPS et comité interministériel).

La CAR Solidarité, un comité de travail issu de la CAR, est composée des ministères et organismes gouvernementaux qui ont des responsabilités dans le cadre du PAGSIS, ou qui possèdent une expertise particulière en lien avec les objectifs du PAGSIS.

Ses mandats sont les suivants :

- suivre l'état d'avancement en région des mesures contenues dans l'ensemble du PAGSIS;
- agir comme facilitateur dans la réalisation du plan d'action régional et des plans d'action des territoires de MRC :
 - proposer l'adaptation de mesures ou harmoniser les politiques et les programmes pour soutenir des projets structurants qui ne s'inscrivent pas dans les programmes gouvernementaux;
 - proposer la modification de processus ou procédures pour favoriser la cohérence entre les mesures gouvernementales contenues dans le PAGSIS;
 - faire des recommandations aux instances gouvernementales pour ce qui concerne les enjeux liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

La CRÉ de l'Estrie

La CRÉ a la responsabilité de l'animation et de la coordination de la démarche, du suivi administratif de l'Alliance et de sa mise en œuvre.

Animation et coordination

- animer, soutenir et coordonner les travaux des comités de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale;
- développer et rendre disponibles des outils afin de soutenir les territoires de MRC dans la réalisation de leur plan d'action;
- assurer la concertation entre les acteurs régionaux et locaux, ainsi qu'avec les instances gouvernementales.

Suivi administratif

- recevoir les plans d'action issus des structures locales, en faire une première analyse en conformité avec le cadre de référence;
- soumettre au comité de soutien régional les résultats de la première analyse, pour formuler des recommandations au comité de gestion;
- administrer les sommes d'argent aux fins de l'entente;
- produire les rapports annuels, incluant un bilan des activités réalisées et des résultats obtenus, ainsi qu'un rapport financier.

Prise de décision

- plan d'action régional de l'Alliance;
- plans d'action des structures de concertation locales;
- initiatives à soutenir financièrement dans le cadre de l'Alliance;
- bilans annuels et bilan pluriannuel de l'Alliance.

5. RÉPARTITION DU FQIS

5.1 Les paramètres de la répartition

Le choix des indicateurs doit se faire en lien avec les objectifs du fonds. Dans le cas présent, il est particulièrement question de lutte à la pauvreté, dans une optique d'approche territoriale. Les indicateurs doivent refléter cette réalité. Il est également nécessaire de travailler sur la base d'indicateurs comparables, dont la méthode de calcul a été éprouvée et dont les données sont disponibles. Les indicateurs sélectionnés sont basés sur les données du recensement canadien de 2006 et regroupent eux-mêmes une série d'indicateurs en lien avec la défavorisation des individus et le développement des territoires.

Indicateur 1 : montant de base

Le montant de base pour chacun des territoires permet d'assurer une certaine équité entre les territoires, dans la mesure où chacun dispose d'un montant, sans égard à son poids démographique, ou à d'autres variables qui pourraient avoir une influence sur le montant qui est accordé.

Indicateur 2 : indice de défavorisation matérielle et sociale

Trois types de variation de l'indice existent pour le territoire québécois. Ils couvrent soit l'ensemble du Québec (variation nationale), ses régions sociosanitaires (variation régionale) ou ses Réseaux locaux de services (RLS). La variation régionale de l'indice est celle qui est utilisée puisqu'elle exprime les écarts observés à l'échelle de la région et non de l'ensemble du Québec.

À l'échelle régionale, les aires de diffusion se définissent par quartiles allant de 1 à 3, tant pour la défavorisation sociale que matérielle, le quartile 1 représentant les aires de diffusion les plus favorisées et le quartile 3 celles parmi les plus défavorisées.

		Défavorisation sociale		
Défavorisation matérielle	M 1 S 1	M 1 S 2	M 1 S 3	
	M 2 S 1	M 2 S 2	M 2 S 3	
	M 3 S 1	M 3 S 2	M 3 S 3	

À la lumière des préoccupations exprimées lors des travaux en Estrie, il est apparu que la meilleure façon de calculer cet indice serait de calculer pour l'ensemble de la région le nombre de citoyens habitant dans des aires de diffusion dites défavorisées et de calculer la proportion que représente chacun des territoires à l'échelle régionale.

En ce qui concerne les aires de diffusion dont il faut tenir compte, plusieurs possibilités s'offraient. Les partenaires estriens ont exprimé la nécessité de tenir également compte de la défavorisation sociale. Il a donc été recommandé de tenir compte des aires de diffusion illustrées en noir ci-dessous.

		Défavorisation sociale		
Défavorisation matérielle	M 1 S 1	M 1 S 2	M 1 S 3	
	M 2 S 1	M 2 S 2	M 2 S 3	
	M 3 S 1	M 3 S 2	M 3 S 3	

Les raisons qui ont guidé ce choix sont les suivantes :

1. La priorité qui devrait être accordée à la défavorisation matérielle. L'ensemble des quartiles, où les quartiles de défavorisation matérielle sont à 3, a donc été sélectionné.
2. La préoccupation de tenir compte de la défavorisation sociale exprimée. Comme l'indice de défavorisation sociale peut exprimer une forme d'isolement et un réseau social inadéquat, qui peuvent être aggravés par le manque de moyens financiers, le choix a été fait d'en tenir compte jusqu'à un certain point. Le quartile « défavorisation matérielle 2 / défavorisation sociale 3 » a donc été retenu.

Indicateur 3 : poids démographique du territoire

L'indicateur du poids démographique permet de tenir compte du nombre de citoyens qui occupent un territoire. Pour obtenir le poids démographique d'un territoire, il faut diviser la population du territoire par la population totale de la région de l'Estrie. À la demande du conseil d'administration, l'indicateur du poids démographique sera ajusté selon le prochain décret de la population.

Pondération des indicateurs

Selon les objectifs de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale dans une optique d'approche territoriale, la pondération des indicateurs est importante. La pondération suivante a donc été adoptée par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie, le 26 octobre 2011 :

- Montant de base : 20 %
- Indice de défavorisation : 70 %
- Poids démographique : 10 %

5.2 La proportion de l'enveloppe attribuée à chaque MRC

- Enveloppe du FQIS pour l'Estrie : 3 185 936 \$
- Frais de coordination et concertation régionale : 350 000 \$²
- Enveloppe pour projets : 2 835 936 \$
- Projets régionaux (10 %) : 283 594 \$
- Enveloppe pour les MRC : 2 552 342 \$

² Sujets à une révision annuelle par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie.

MRC	Base 20 %	Poids démographique 10 % ³		Indice de défavorisation 70 %		TOTAL ⁴	
		%	\$	%	\$	%	\$
Coaticook	72 924 \$	6,17 %	15 738 \$	5,48 %	97 842 \$	7,31 %	186 504 \$
Granit	72 924 \$	7,53 %	19 211 \$	13,92 %	248 742 \$	13,36 %	340 876 \$
Haut-Saint-François	72 924 \$	7,30 %	18 638 \$	11,24 %	200 857 \$	11,46 %	292 419 \$
Memphrémagog	72 924 \$	15,22 %	38 851 \$	13,84 %	247 183 \$	14,06 %	358 958 \$
Des Sources	72 924 \$	4,81 %	12 277 \$	5,69 %	101 738 \$	7,32 %	186 940 \$
Val-Saint-François	72 924 \$	9,78 %	24 972 \$	7,88 %	140 769 \$	9,35 %	238 665 \$
Sherbrooke	72 924 \$	49,19 %	125 548 \$	41,95 %	749 508 \$	37,14 %	947 981 \$
TOTAL	510 468 \$	100 %	255 235 \$	100 %	1 786 639 \$	100 %	2 552 343 \$

6. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Tout en respectant les orientations et normes du Fonds québécois d'initiatives sociales, la Conférence régionale des élus de l'Estrie s'est dotée d'une politique d'investissement afin de s'assurer de la saine gestion des sommes qui lui seront confiées par le MESS. Au besoin, cette dernière sera ajustée par le comité de gestion de l'Alliance, une fois celui-ci formé. Cette section présente les grandes lignes de la politique d'investissement.

PRÉAMBULE

La conclusion et la mise en œuvre de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale permettent la mise sur pied du Fonds estrien de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Chaque MRC de la région de l'Estrie est d'abord invitée à identifier la meilleure structure de concertation pour mettre en œuvre l'Alliance dans son territoire.

³ L'indicateur du poids démographique sera ajusté à la suite de la publication du prochain décret de population.

⁴ Il est possible que des modifications surviennent, quant au montant total accordé à chaque MRC, après l'ajustement de l'indicateur du poids démographique.

Cette structure aura comme mandat :

- d'élaborer ou de reconnaître un plan d'action existant en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;
- de déterminer les besoins et priorités du territoire;
- de déterminer les projets initiatives ou interventions à soutenir et d'identifier les organismes porteurs;
- d'assurer le suivi de son plan d'action et de rendre compte des résultats;
- d'identifier les freins à la mise en œuvre de son plan d'action et suggérer des pistes de solution.

Pour ce faire, chaque territoire se verra confier un montant pour lui permettre de réaliser des projets, initiatives ou interventions en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

MISSION ET OBJECTIFS

Le **Fonds estrien pour la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale** a pour mission de soutenir financièrement des initiatives, projets ou interventions pouvant intervenir à la fois sur les déterminants ou les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

La mission du fonds se décline en trois objectifs :

- soutenir les démarches de concertation intersectorielle, de planification et d'intervention, dans une vision d'action intégrée;
- mettre en œuvre des initiatives, projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'intervention en matière de développement social et communautaire, de lutte aux préjugés, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté;
- assurer le transfert des connaissances vers les communautés, en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale et de développement des communautés.

ADMISSIBILITÉ

Les organismes suivants sont admissibles :

- tout organisme sans but lucratif incluant les coopératives;
- toute municipalité, tout organisme municipal ou toute MRC.

Pour être jugé admissible, le projet doit répondre aux critères suivants :

- le dossier est jugé complet;
- la demande est déposée par un organisme admissible;
- le projet contribue à la réalisation de la mission du Fonds et s'inscrit clairement dans l'un des volets identifiés à la section « Mission et objectifs »;
- le projet s'inscrit dans la planification d'une structure de concertation locale reconnue par l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale;
- le projet fait l'objet d'une analyse partagée des besoins et priorités et d'une concertation entre les acteurs du milieu concerné;
- le projet s'inscrit dans les principes et objectifs du cadre d'intervention de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale;
- le projet n'amène pas de dédoublement ou de concurrence avec d'autres projets ou organisations couvrant le même territoire;
- le projet implique des partenariats qui peuvent se traduire par une participation financière ou par une contribution en services qu'il est possible de quantifier. Exceptionnellement, le Fonds peut financer la totalité d'un projet.

Le Fonds peut soutenir des projets d'envergure locale ou régionale. Tandis que le projet local couvre une municipalité ou un territoire de MRC, le projet régional couvre, quant à lui, plus d'une MRC ou tout le territoire de l'Estrie.

Critères d'admissibilité :

- Un projet **local** doit s'inscrire dans les priorités reconnues par la structure de concertation locale concernée et être identifié par cette dernière.
- Un projet régional doit s'inscrire dans les objectifs du Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale et est identifié par le comité de soutien régional de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale. Plus particulièrement, un projet vise principalement à soutenir les interventions locales, notamment par la lutte aux préjugés, le transfert de connaissances, le réseautage entre les territoires ou en abordant des enjeux communs à plusieurs MRC. Dans ce dernier cas, le projet doit s'inscrire dans les priorités d'au moins deux MRC.

Sont admissibles à un financement du Fonds les dépenses suivantes :

- la préparation de plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les MRC, ainsi que les coûts d'administration habituellement encourus pour leur réalisation, le suivi et l'évaluation;
- les dépenses nécessaires et directement reliées à la réalisation des initiatives, projets et interventions acceptés, notamment les charges salariales;
- les dépenses encourues par tout citoyen ayant accepté l'invitation de participer, à titre personnel, aux travaux de préparation de plans d'action.

AIDE FINANCIÈRE

Un montant est réservé pour chaque territoire de MRC et il appartient à ces derniers de déterminer leurs priorités. L'aide financière est versée sous forme de subvention selon les modalités prévues au protocole d'entente à convenir entre l'organisme porteur du projet et la CRÉ de l'Estrée qui agit à titre de gestionnaire du Fonds.

Le protocole d'entente comprend notamment :

- les obligations des parties;
- les conditions de financement;
- les coûts et contributions financières du projet;
- les objectifs et indicateurs de résultats;
- la durée du projet;
- les mécanismes de reddition de comptes.

Il est possible de convenir d'un financement pluriannuel pour une même initiative, un même projet ou une même intervention. Des modalités de suivi particulières seront alors précisées dans le protocole d'entente.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES

Les projets seront évalués à partir des critères suivants :

- Projet recommandé par la structure de concertation locale du milieu concerné :

Le projet doit s'inscrire dans les priorités qui auront été identifiées par la structure de concertation locale et identifiées par cette dernière. Il se doit de répondre aux besoins de la collectivité visée.

Pour les initiatives, projets ou interventions régionaux, ces derniers devront permettre l'avancement du plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale. Le comité de soutien régional de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale aura la responsabilité d'identifier si les initiatives, projets ou interventions permettent de rejoindre les objectifs de l'Alliance.

- Projet en adéquation avec les principes et objectifs du cadre d'intervention de la démarche de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale.
- Engagement de partenaires dans le projet :

Le projet fait l'objet d'un partenariat entre différentes organisations du milieu. Ainsi, les partenaires mettent à contribution leurs expertises ou leurs ressources afin de permettre la mise en œuvre du projet.

- Aspect novateur du projet :

Il n'est pas nécessaire de mettre en place un nouveau projet. Il peut s'agir ici de compléter une initiative existante. Il faut toutefois démontrer en quoi le projet a une valeur ajoutée pour son milieu.

- Appréciation globale.

Toutes les demandes, préalablement recommandées par l'instance de concertation locale, sont évaluées par le comité de soutien régional de l'Alliance, sur la base des objectifs et des critères d'évaluation spécifiques au Fonds. L'octroi du financement tient compte à la fois des crédits disponibles pour chaque territoire de MRC et des frais admissibles.

Les membres du comité de gestion et du comité de soutien régional de l'Alliance sont soumis aux règles d'éthique et de confidentialité en vigueur à la CRÉ de l'Estrie.

7. PLAN D'ACTION

Objectif 1 : Mobiliser les forces vives du milieu et soutenir la concertation				
Objectif spécifique : Soutenir la concertation locale				
Moyen : Identifier, dans l'ensemble des territoires de MRC de l'Estrie, une structure de concertation qui assurera localement la mise en œuvre d'une démarche de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.				
Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Indicateurs	Cibles
Une structure de concertation identifiée dans chaque MRC	Décembre 2011	Conseil de MRC	À venir	À venir
Un plan d'action élaboré ou identifié dans chaque MRC, s'inscrivant en concordance avec les principes et objectifs de l'Alliance.	À venir	Structure de concertation	À venir	À venir

Objectif spécifique : Soutenir la concertation régionale				
Moyen : Mettre sur pied un comité de soutien régional afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi de l'Alliance				
Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Indicateurs	Cibles
Rencontres régulières du comité afin de soutenir les démarches locales	En continu	CRÉ de l'Estrie	À venir	À venir
Moyen : Mettre sur pied un réseau de solidarité pour la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale				
Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Indicateurs	Cibles
Réseau mis en place à l'aide d'une plateforme électronique	En continu	Organisme mandataire	À venir	À venir
Moyen : Tenir annuellement une rencontre régionale faisant état des actions en cours et des meilleures pratiques développées				
Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Indicateurs	Cibles
Une rencontre annuelle	Octobre de chaque année	CRÉ de l'Estrie	À venir	À venir

Objectif 2 : Mettre en place des moyens pour soutenir les démarches locales ou régionales visant à améliorer la qualité de vie et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale				
Objectif spécifique : Soutenir financièrement les démarches locales				
Moyen : Créer un Fonds estrien de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.				
Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Indicateurs	Cibles
Fonds créé	Janvier 2012	CRÉ de l'Estrie	À venir	À venir
Initiatives financées dans les MRC	En continu	CRÉ de l'Estrie	À venir	À venir
Actions régionales financées	En continu	CRÉ de l'Estrie	À venir	À venir

Objectif spécifique : Soutenir les démarches locales au plan de l'expertise.

Moyen : Accompagner les territoires qui le souhaitent dans une démarche de mobilisation et de planification, dans une perspective de développement des communautés.

Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Indicateurs	Cibles
Communautés accompagnées	En continu	Organisme mandataire	À venir	À venir

Moyen : Développer et mettre à la disposition des concertations locales des outils de sensibilisation et d'intervention en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale

Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Indicateurs	Cibles
Outils de sensibilisation développés et rendus disponibles	À venir	Organisme mandataire	À venir	À venir
Outils d'intervention développés et rendus disponibles	À venir	Organisme mandataire	À venir	À venir

Objectif 3 : Appuyer le développement et la diffusion des connaissances en fonction des priorités et actions identifiées par les structures de concertation locales**Objectif spécifique : Assurer la veille et la diffusion de pratiques reconnues efficaces et prometteuses**

Moyen : Mettre sur pied un réseau de solidarité pour la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale

Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Indicateurs	Cibles
Plateforme électronique permettant le partage des outils développés et le partage d'informations	À venir	Organisme mandataire	À venir	À venir

Moyen : Tenir annuellement une rencontre régionale faisant état des actions en cours et des meilleures pratiques développées

Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Indicateurs	Cibles
Une rencontre annuelle	Octobre de chaque année	CRÉ de l'Estrie	À venir	À venir

Objectif spécifique : Soutenir le transfert de connaissances et le réseautage				
Moyen : Mettre sur pied une communauté de pratique				
Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Indicateurs	Cibles
Communauté de pratique mise en place et animée	À venir	Organisme mandataire	À venir	À venir
Moyen : Former des « agents multiplicateurs » ayant une expertise en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale				
Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Indicateurs	Cibles
Personnes ressources formées dans différents réseaux	À venir	Organisme mandataire	À venir	À venir

Objectif 4 : Soumettre à la Conférence administrative régionale (CAR) des propositions en vue d'optimiser l'action gouvernementale régionale et provinciale				
Objectif spécifique : Mettre sur pied une CAR Solidarité				
Moyen : Suivre l'état d'avancement en région de l'ensemble des mesures du PAGSIS				
Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Indicateurs	Cibles
Rencontres de la CAR solidarité pour suivre les travaux liés au PAGSIS	En continu	MAMROT et Emploi-Québec	À venir	À venir
Moyen : Agir comme facilitateur dans la réalisation du plan d'action régional et des plans d'action locaux				
Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Indicateurs	Cibles
Recherche de solutions et adaptation de programmes pour faciliter la réalisation d'actions	En continu	MAMROT et Emploi-Québec	À venir	À venir

Objectif 5 : Soumettre à la Conférence régionale des élus de l'Estrie des recommandations pour arrimer les actions de l'Alliance avec le Plan de développement de l'Estrie

Objectif spécifique : Participer aux travaux et faire des recommandations dans le cadre de l'actualisation du plan de développement de l'Estrie.

Moyen : À venir

Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Indicateurs	Cibles

Objectif 6 : Assurer le suivi et la gestion de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale

Objectif spécifique : Animer et soutenir la concertation

Moyen : Soutenir les travaux du comité de soutien régional et du comité de gestion de l'Alliance

Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Indicateurs	Cibles
Rencontres régulières des comités régionaux liés au suivi et à la réalisation de l'Alliance	En continu	CRÉ de l'Estrie	À venir	À venir

Moyen : Soutenir les structures de concertation locales dans le dépôt de leur plan d'action

Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Indicateurs	Cibles
Cadre de référence de l'Alliance complété et rendu disponible	Janvier 2012	CRÉ de l'Estrie	À venir	À venir
Outil de présentation des plans d'action développé et mis à la disposition des concertations locales	Janvier 2012	CRÉ de l'Estrie	À venir	À venir
Outil de présentation des initiatives à financer développé et mis à la disposition des concertations locales	Janvier 2012	CRÉ de l'Estrie	À venir	À venir

Objectif spécifique : Assurer la gestion et le suivi de l'Alliance

Moyen : Élaborer et mettre en pratique une politique d'investissement dans le cadre du Fonds estrien de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale

Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Indicateurs	Cibles
Politique élaborée et rendue disponible	Janvier 2012	CRÉ de l'Estrie	À venir	À venir

Moyen : Procéder à l'analyse des plans d'action locaux et initiatives à financer

Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Indicateurs	Cibles
Plans d'action reçus et analysés	À venir	CRÉ de l'Estrie	À venir	À venir

Moyen : Développer des outils pour faciliter le suivi des actions, tant localement que régionalement

Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Indicateurs	Cibles
Outil de suivi et de reddition de comptes développé	Mars 2012	CRÉ de l'Estrie	À venir	À venir

Moyen : Développer des indicateurs de résultats

Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Indicateurs	Cibles
Indicateurs adoptés	Mars 2012	CRÉ de l'Estrie	À venir	À venir

Moyen : Assurer la reddition de comptes auprès du MESS

Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Indicateurs	Cibles
Rapports annuels et financiers déposés au MESS	30 juin 2012 30 juin 2013 30 juin 2014 30 juin 2015 30 juin 2016	CRÉ de l'Estrie	À venir	À venir
Bilan pluriannuel déposé	30 juin 2014	CRÉ de l'Estrie	À venir	À venir

ANNEXE A

LISTE DÉTAILLÉE DES INSTANCES DE CONCERTATION RÉGIONALE

COMITÉ RÉGIONAL ESTRIEN POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

Mission et mandat :

Ce comité joue le rôle d'antenne régionale du Collectif pour un Québec sans pauvreté, surveille l'application de la loi 112 et dénonce les reculs en lien avec l'application de la loi.

Organisme responsable : Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrrie.

Composition :

- ACEF-Estrrie
- Centrale des syndicats démocratiques de l'Estrrie
- ConcertAction Femmes Estrrie
- Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrrie
- Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke
- Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire des CSSS
- Regroupement des organismes communautaires de l'Estrrie
- Service à la mission sociale du diocèse de Sherbrooke
- Solidarité Quart Monde Sherbrooke
- Syndicat de l'enseignement de l'Estrrie
- Syndicat des avocates et avocats de l'aide juridique
- Syndicat des professeures et des professeurs de l'Université de Sherbrooke
- Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrrie

COMITÉ RÉGIONAL ESTRIEN SUR LES SAINES HABITUDES DE VIE

Rôles et objectifs :

- animer et concerter les acteurs estriens en comptant sur des comités de travail ;
- déterminer les orientations et les enjeux de la région en matière de saines habitudes de vie et s'assurer de la mise en œuvre régionale du Plan d'action gouvernemental pour les saines habitudes de vie, selon les priorités identifiées (0-25 ans) ;
- favoriser l'émergence de projets pouvant s'inscrire dans les orientations du Fonds pour la promotion de saines habitudes de vie 0-17 ans : Québec en Forme - Projets de mobilisation et Projets de promotion.

Organismes responsables : Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrrie et Conférence régionale des élus de l'Estrrie.

Composition :

- Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie
- Commissions scolaires de l'Estrie
- Conférence régionale des élus de l'Estrie
- Conseil Sport Loisir de l'Estrie
- Forum de la population
- Forum jeunesse Estrie
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Ministère de la Famille et des Aînés
- Ministère des Transports
- Québec en forme
- Regroupement des CPE des Cantons de l'Est
- Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie
- Table des directeurs généraux des CSSS de l'Estrie
- Ville de Sherbrooke

CONCERTACTION FEMMES ESTRIE (CAFE)

Mission et mandats :

CAFE, un réseau féministe régional, a été créé pour répondre à des besoins de liaison, de concertation et de solidarité. Avec ses groupes membres, CAFE intervient dans une pluralité de domaines tels la santé, l'éducation, la lutte contre la pauvreté et la violence, le développement social et l'accès aux instances décisionnelles.

Ses mandats sont les suivants :

- regrouper, faire connaître et soutenir les groupes de femmes en Estrie;
- favoriser la concertation entre les groupes de femmes, en vue d'actions et de prises de position collectives;
- maintenir et développer une solidarité régionale et nationale entre les groupes de femmes;
- travailler à l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des femmes et des groupes de femmes dans une perspective féministe;
- représenter les intérêts des femmes et des groupes de femmes auprès des différentes instances régionales et nationales;
- assurer les liens entre les groupes de femmes de l'Estrie et ceux des autres régions du Québec.

Organisme responsable : ConcertAction Femmes Estrie est un organisme légalement constitué.

Composition :

- Centre des femmes de la MRC du Granit
- Centre des femmes du Val-Saint-François
- Centre La Parolière
- Centre des femmes La Passerelle du Haut-Saint-François
- Lennoxville & District Women Center
- La Bouée régionale (maison d'hébergement)
- L'Escale de Sherbrooke (maison d'hébergement)
- La Méridienne (maison d'hébergement)
- Séjour la bonne œuvre (maison d'hébergement)
- AFEAS de l'Estrie
- Centre d'aide et lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)
- Centre de santé des femmes de l'Estrie
- Centre d'intégration au marché de l'emploi
- Le Collectif pour le libre choix
- Élixir
- Femmes et politique municipale de l'Estrie
- Femmes Solidarité de Sherbrooke
- Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (PÉPINES)
- SOS Grossesse de l'Estrie
- Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec – Comité régional de la condition des femmes
- Service diocésain de la mission sociale – Femmes dans la société

ENGAGEMENT JEUNESSE ESTRIE

Mission et mandats :

L'Engagement jeunesse consiste en une entente interministérielle conclue dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté entre les ministères suivants :

- ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles;
- ministère de la Santé et des Services sociaux.

Cette entente vise à favoriser l'autonomie sociale et professionnelle des jeunes de 16–24 ans, en privilégiant la qualification et l'insertion en emploi. Dans le cadre de cette entente, les partenaires s'engagent à tout mettre en œuvre en vue d'améliorer la continuité des services aux jeunes ainsi que leur efficience et leur cohérence.

Les mandats de l'Engagement jeunesse en région sont les suivants :

- faire l'inventaire des mécanismes de concertation œuvrant pour la continuité des services pour les jeunes sur le plan local et régional;
- dans le cas d'absence de mécanismes de concertation régionale et locale, entreprendre la mise sur pied d'une table de concertation régionale et de comités locaux;
- faire le lien sur le plan régional et local avec les mécanismes de concertation développés dans le cadre de l'Entente de complémentarité de services MELS-MSSS;
- organiser des formations auprès d'intervenants locaux et régionaux sur les programmes et les mesures destinés aux jeunes;
- sur la base des constats des travaux des comités locaux et sous la supervision du comité directeur, élaborer un plan d'action régional de l'Engagement jeunesse en tenant compte des objectifs suivants :
 - l'amélioration de l'accueil, de la référence et de l'accompagnement des jeunes en difficulté qui ont recours aux services d'un ou de plusieurs organismes publics;
 - la simplification de la réglementation et des procédures administratives concernant l'offre de service aux jeunes;
 - la réduction des délais avant d'accéder à un service donné;
 - la modulation des programmes, interventions ou stratégies avec l'objectif des les rendre plus complémentaires.

Organisme responsable : Conférence régionale des élus de l'Estrie.

Composition :

- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Emploi-Québec
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
- Agence de la Santé et des Services sociaux
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- Conférence régionale des élus de l'Estrie
- Carrefours jeunesse-emploi de l'Estrie
- Centre jeunesse de l'Estrie
- Office des personnes handicapées du Québec – Estrie
- Table estrienne de concertation Formation-Emploi
- Forum jeunesse Estrie
- Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie
- Table de concertation des organismes de développement de la main-d'œuvre de l'Estrie

OBSERVATOIRE ESTRIEN DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (OEDC)

Mission et mandats :

L'Observatoire a pour mission de créer une synergie entre les acteurs qui œuvrent au développement des communautés sur le plan local et régional, afin de développer et de promouvoir les pratiques en ce domaine. Lors d'un Forum sur le développement social, en 2004, les participants avaient évoqué la

possibilité de mettre en place un lieu d'échange et de partage d'expertise où les chercheurs et les praticiens auraient la possibilité de s'alimenter de part et d'autre. L'Observatoire se veut donc un lieu de maillage et de mise en réseau des praticiens et des chercheurs en développement des communautés, ainsi qu'entre les praticiens, de façon à promouvoir les expériences et à reconnaître les savoirs de chacun.

L'Observatoire poursuit les objectifs suivants :

- contribuer aux activités de recherche et d'évaluation dans le champ du développement des communautés;
- stimuler l'essor des pratiques en ce domaine;
- outiller les acteurs impliqués en développement des communautés.

Ses actions se regroupent en trois grands volets :

- la recherche;
- le soutien aux milieux;
- la communauté de pratique.

Organisme responsable : l'OECD est un organisme légalement constitué.

Composition :

Recherche :

- Centre de recherche des Cantons-de-l'Est
- Programme d'apprentissage expérientiel par l'intervention communautaire (PAEIC)
- Université Bishop
- Département de service social de l'Université de Sherbrooke

Milieu communautaire :

- ACEF-Estrie
- CAB de la MRC de Coaticook
- Carrefour Accès Loisir de Sherbrooke
- CDC de Sherbrooke
- CDC des Sources
- CDC du Granit
- CDC du Haut-Saint-François
- CDC Memphrémagog
- CDEC de Sherbrooke
- Centraide Estrie
- Comité Vie de quartier Nord
- Coopérative de services de développement de Racine
- Cuisine collective le Blé d'or
- Femmes et politique municipale de l'Estrie
- Intro-Travail / Carrefour jeunesse-emploi du Granit

- Le P'tit bonheur de Saint-Camille
- Organisme de justice alternative Le Pont
- PÉPINES
- Sherbrooke Ville en santé
- Table régionale de concertation des aînés de l'Estrée
- TACA Estrie
- Théâtre des petites lanternes

Milieu institutionnel :

- CSSS de la MRC de Coaticook
- CSSS des Sources
- CSSS du Granit
- CSSS du Haut-Saint-François
- CSSS du Val-Saint-François
- CSSS-IUGS
- CSSS Memphrémagog

Ministères :

- Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrée
- Service Canada

Organismes de développement socioéconomique :

- Centrale des syndicats nationaux de l'Estrée
- CLD du Haut-Saint-François
- CLD du Val-Saint-François
- Coopérative de développement régional de l'Estrée
- Coopérative de travail Niska
- SADC de la région de Lac-Mégantic
- SADC des Sources

Monde municipal :

- MRC des Sources
- Municipalité de Saint-Camille
- Ville de Magog
- Ville de Sherbrooke, Service des Sports, de la Culture et de la Vie communautaire

Autres :

- Caisse Desjardins du lac Memphrémagog
- Forum jeunesse Estrie
- Galerie d'art Foreman
- Portail Mes Sources
- Partenaires pour la réussite éducative en Estrie

- Québec enfants Estrie
- Regroupement des artistes vivant en ruralité

Comités :

Comité d'avancement des pratiques :

Ce comité a pour objectif le partage d'expertise entre les intervenants et les communautés. Les participants, qui sont des praticiens ou des chercheurs œuvrant au développement des communautés, se rencontrent pour partager leurs expériences autour des thèmes qui les intéressent.

Comité de suivi du tableau de bord des communautés :

Le principal mandat de ce comité est la mise en œuvre et l'évaluation du Tableau de bord des communautés en Estrie. Chaque territoire de MRC est invité à y déléguer au moins deux représentants pour orienter chaque étape du projet.

Collectif de recherche en développement des communautés :

Le maillage entre chercheurs et praticiens est possible au sein de l'OEDC grâce, entre autres, au développement d'un partenariat avec le Collectif de recherche en développement des communautés. Ancré à l'Université de Sherbrooke, le collectif de recherche en développement des communautés existe depuis 2006 et regroupe dix-huit chercheurs, dont huit chercheurs universitaires, trois chercheurs d'établissements et sept praticiens chercheurs. Le collectif de recherche n'est pas une instance de l'OEDC, mais collabore activement avec ce dernier.

REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE L'ESTRIE (ROC)

Mission et mandats :

Le ROC Estrie regroupe les organismes d'action communautaire autonome œuvrant en santé et en services sociaux de la région administrative de l'Estrie.

Le ROC ESTRIE poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la collaboration et la concertation entre ses membres et avec d'autres instances communautaires locales et régionales;
- promouvoir et défendre les intérêts communs des organismes communautaires et des populations qu'ils desservent;
- promouvoir l'expertise des organismes communautaires auprès de la population et des partenaires;
- devenir un interlocuteur privilégié auprès d'instances décisionnelles régionales;
- faire circuler l'information entre les membres du ROC de l'Estrie, les regroupements et l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie;
- favoriser auprès de ses membres, les débats et les actions afin de développer une analyse sociale et politique commune;
- offrir du support aux organismes communautaires.

Organisme responsable : le ROC Estrie est un organisme légalement constitué.

Composition : le ROC Estrie compte plus d'une centaine d'organismes communautaires membres, provenant de l'ensemble de la région.

TABLE D'ACTION CONTRE L'APPAUVRISSMENT DE L'ESTRIE (TACAE)

Mission et mandat :

La mission de la TACAE est de s'attaquer aux causes de l'appauvrissement de la population estrienne.

Objectifs spécifiques :

- sensibiliser la population et les instances décisionnelles (politiques et économiques) au problème de l'appauvrissement;
- interpellier les instances décisionnelles afin qu'elles s'impliquent dans des projets visant une plus grande justice sociale;
- encourager la collaboration et la concertation entre les organismes dans le travail contre la pauvreté;
- dénoncer les injustices sociales reliées à la pauvreté.

Organisme responsable : la TACAE est un organisme légalement constitué qui regroupe d'autres organismes.

Composition : la TACAE est composée de 34 organisations membres :

Membres actifs :

- ACEF-Estrie
- AQDR-Sherbrooke
- Caritas-Sherbrooke
- CDC Memphrémagog
- CDC de Sherbrooke
- Coalition sherbrookoise pour le travail de rue
- Commun'Action Sainte-Jeanne-d'Arc
- La Chaudronnée de l'Estrie
- La Grande Table
- L'Auberge du cœur La Source-Soleil
- Office diocésain de la vie consacrée
- Solution Budget Plus
- Service budgétaire populaire de la MRC des Sources
- Service à la mission sociale
- Solidarité Quart Monde Sherbrooke

Membres sympathisants :

- Action Plus
- L'ARCHE de l'Etrie
- Banque alimentaire Memphrémagog
- Carrefour de solidarité internationale
- CDC des Sources
- CDC du Granit
- CDC du Haut-Saint-François
- Centre d'intégration au marché de l'emploi
- Centre des femmes du Val-Saint-François
- ConcertAction Femmes Estrie
- Comité de lutte à la pauvreté de la MRC de Memphrémagog
- Coopérative de développement régional de l'Etrie
- CDEC de Sherbrooke
- Illusion Emploi
- La Parolière
- Le Spot Jeunesse de Sherbrooke
- Les Tabliers en folie
- Journal de rue Le Nouvel Espoir
- Moisson Estrie

Autres commentaires : depuis le printemps 1990, plusieurs organismes travaillant à l'amélioration des conditions de vie des personnes à faible revenu, décident de s'unir afin de constituer une force dans la lutte contre la pauvreté. La TACAE devient un lieu de concertation où les organismes se solidarisent dans leurs actions pour les personnes victimes de l'appauvrissement en Estrie. Il s'agit essentiellement d'un organisme de défense des droits qui porte des revendications dont l'objectif vise à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion.

La TACAE porte également les revendications du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Elle collabore avec les instances suivantes :

- Table de concertation sur l'itinérance de Sherbrooke;
- Collectif pour un Québec sans pauvreté;
- Comité régional estrien pour un Québec sans pauvreté;
- Membre de l'Observatoire estrien du développement des communautés.

TABLE ESTRIENNE DE CONCERTATION INTERORDRE EN ÉDUCATION (TECIÉ)

Mission et mandats :

Mobiliser l'ensemble de la collectivité estrienne pour faire de la réussite éducative un enjeu prioritaire de développement des jeunes Estriens, ainsi que du développement social, économique et culturel de la région. Plus spécifiquement, la TECIÉ coordonne les travaux des comités suivants :

- Partenaires pour la réussite éducative en Estrie;
- Table estrienne de concertation formation emploi.

Organisme responsable : le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La coprésidence est assurée par des représentants de l'Université de Sherbrooke et de la Commission scolaire des Hauts-Cantons.

Composition :

- Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie
- Association des écoles privées de l'Estrie
- Collège régional Champlain
- Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
- Commission scolaire des Hauts-Cantons
- Commission scolaire des Sommets
- Commission scolaire Eastern Township
- Conférence régionale des élus de l'Estrie
- Cégep de Sherbrooke
- Emploi Québec
- Forum jeunesse Estrie
- Maison régionale de l'Industrie
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Université Bishop
- Université de Sherbrooke

TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE L'ESTRIE (TRCAE)

Mission et mandats :

- regrouper les associations, groupes et regroupements d'ainés de la région afin de favoriser entre eux une plus grande concertation;
- maintenir une qualité de vie acceptable pour les aînés de l'Estrie et améliorer toutes les dimensions de leur mieux-être;
- encourager la participation active des aînés à la société et faire reconnaître leur contribution comme membres à part entière de cette société;
- transmettre la vision des aînés de l'Estrie au Conseil des Aînés du Québec et aux instances décisionnelles de tous les niveaux;
- consulter et informer les aînés de l'Estrie sur les principaux enjeux et sur les dossiers qui les concernent et communiquer la prise de position de la Table sur ces dossiers;
- initier et soutenir des activités de concertation auprès des tables locales de la région de l'Estrie.

Organisme responsable : la TRCAE est un organisme légalement constitué.

Composition :

Sont membres de la TRCAE : les sept tables locales de concertation des aînés de la région estrienne, des organismes, associations ou groupes d'aînés à vocation régionale ainsi que des organismes, associations ou groupes dispensaires de services aux aînés.

Autres commentaires :

Cette instance de concertation existe depuis maintenant 10 ans. Les principaux dossiers sur lesquels elle travaille sont les suivants :

- Mandataire dans le cadre de l'entente spécifique pour l'amélioration des conditions de vie des aînés, la TRCAE est responsable de mettre en place un réseau régional d'information à l'intention des personnes aînées, les informant de leurs droits et des programmes qui leur sont offerts.
- La TRCAE offre également du soutien aux tables locales de concertation pour les aînés, notamment dans la structuration de ces instances de concertation.
- Dans le but de mieux connaître les services offerts à la population aînée en Estrie, la TRCAE souhaite faire un bilan des services offerts dans chacune des MRC : services offerts, dispensaires, priorités locales, etc.
- La TRCAE travaille également à tenir, dans les différents territoires de la région, des rencontres intergénérationnelles, les Cafés des âges, pour discuter des enjeux, défis et opportunités que représente le vieillissement de la population.

TABLE RONDE DES ORGANISMES VOLONTAIRES D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'ESTRIE (TROVEPE)

Mission et mandats :

La TROVEPE rassemble des groupes d'éducation populaire autonome de l'Estrie. Sa mission est de favoriser et œuvrer à instaurer, au Québec, une société juste et égalitaire, et ce, dans l'intérêt de l'ensemble de la population. Elle revendique la démocratisation de la société actuelle à tous les niveaux afin que les organisations populaires, les syndicats, les coopératives, etc., exercent plus de pouvoir.

Organisme responsable : la TROVEPE est un organisme légalement constitué.

Composition :

- Action Plus
- Association des handicapés visuels de l'Estrie
- Association québécoise pour les droits et la défense des retraités et pré-retraités (AQDR)
Section Sherbrooke
- Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie (ACEF)
- Association des locataires de Sherbrooke
- Chaudronnée de l'Estrie
- Collectif pour le libre choix de Sherbrooke
- Collectif régional d'éducation aux médias d'information (CREMI)
- Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie (CTTAE)

- Femmes Solidarité de Sherbrooke (FSDS)
- Illusion-Emploi
- Journal communautaire Entrée Libre
- Ligue des droits et libertés – Estrie
- Mouvement des chômeurs et chômeuses de l'Estrie
- Promotion Handicap Estrie
- Regroupement autonome des jeunes
- Regroupement des usagers et usagères du transport adapté du Sherbrooke Métropolitain (RUTASM)

Pour la TROVEPE, la lutte à la pauvreté est une priorité, particulièrement par l'entremise de la Coalition régionale opposée à la tarification et à la privatisation des services publics et par le Comité estrien pour un Québec sans pauvreté.